

LE SECTEUR FORESTIER CANADIEN :

PASSÉ, PRÉSENT, FUTUR 



RAPPORT PROVISOIRE DU COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS

L'HONORABLE PERCY MOCKLER, PRÉSIDENT
L'HONORABLE JOYCE FAIRBAIRN, C.P., VICE-PRÉSIDENTE

DÉCEMBRE 2009

SOURCES POUR LES PHOTOS SUR LA PAGE COUVERTURE :

Archives nationales du Canada, photo provenant du site: http://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-54/Pin_blanco_d'Am%C3%A9rique:_exploitation_des_peuplements_.html

EnviroZine, L'actualité environnementale canadienne:
http://www.ec.gc.ca/EnviroZine/english/issues/45/feature2_e.cfm

Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois (Cecobois),
http://www.cecobois.com/repertoire/index.php?option=com_rea&view=fiches&id=224&Itemid=94

This document is available in English



Disponible sur le site internet parlementaire:
www.parl.gc.ca
(Travaux des comités – Sénat – Rapports)
40^e législature – 2^e session

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières.....	i
Membres.....	iii
Ordre de renvoi.....	v
Avant propos	1
Introduction	1
Chapitre I : La forêt canadienne : aperçu historique et perspective systémique	3
1. Bref aperçu de l'importance des forêts dans l'histoire canadienne.....	3
2. La forêt canadienne : une perspective systémique.....	5
Chapitre II : Les causes et les effets des crises du système forestier	9
1. Les causes des crises du système forestier.....	10
a) La réduction structurelle de la demande de papier journal.....	10
b) Baisse de la demande en raison de la concurrence des économies en développement.....	12
c) Diminution cyclique de la demande de l'industrie de la construction.....	14
d) Les facteurs aggravants	17
i) Taux de change et coût de l'énergie	17
ii) Accès au crédit.....	18
iii) La liqueur noire (« black liquor »)	19
iv) L'approvisionnement en bois.....	20
e) La structure de l'industrie	21
2. Les effets des crises du système forestier.....	23
a) Implications économiques.....	23
b) Implications sociales	25
c) Implications écologiques	26

Chapitre III : Les rôles et responsabilités du gouvernement fédéral dans le secteur forestier	27
1. Rôles et responsabilité du gouvernement fédéral dans le secteur forestier : perspective historique	27
2. Rôles et responsabilités du gouvernement fédéral dans le secteur forestier : les initiatives récentes.....	33
a) La sixième stratégie nationale sur les forêts.....	33
b) Les mesures d'aide exceptionnelle en 2009	34
3. Rôles et responsabilités du gouvernement fédéral dans le secteur forestier : sommaire et analyse.....	35
 Chapitre IV : La suite de l'étude	37
1. Actions possibles sur les facteurs de demande.....	38
2. Actions possibles sur les facteurs d'offre	44
3. Gérer les causes et les effets des crises : l'aménagement forestier, les activités à valeur ajoutée et l'implication des communautés.....	48
Conclusion	53
Annexe : témoins	I

MEMBRES

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS

L'honorable Percy Mockler, président
L'honorable Joyce Fairbairn, c.p., vice-présidente

Les honorables sénateurs:

George Baker, c.p.
Nicole Eaton
Doug Finley
Jerahmiel S. Grafstein
Sandra M. Lovelace Nicholas
Francis W. Mahovlich
Terry M. Mercer
Donald Neil Plett
Marie P. Poulin (Charette)
Michel Rivard

* Marjory LeBreton, P.C. (ou Gérald Comeau)
* James Cowan (ou Claudette Tardif)

Autres sénateurs qui ont participé de temps à autres à cette étude :

Les honorables sénateurs : Brazeau, Callbeck, Campbell, Carignan, Carstairs, c.p., Cordy, Duffy, Housakos, Hubley, Johnson, Meighen, Munson, Stewart Olsen et Tkachuk,

* *Membres d'office*

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 31 mars 2009:

L'honorable sénateur Mockler propose, appuyé par l'honorable sénateur Fortin-Duplessis,

Que le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts soit autorisé à examiner, en vue d'en faire rapport, l'état actuel et les perspectives d'avenir du secteur forestier au Canada. En particulier, que le Comité soit autorisé à:

- a) Examiner les causes et origines de la présente crise forestière;
- b) Examiner le rôle du gouvernement fédéral dans le secteur forestier au Canada;
- c) Dégager une vision pour le positionnement et la compétitivité à long terme de l'industrie forestière au Canada;
- d) Recommander des mesures concrètes à mettre de l'avant par le gouvernement fédéral afin de jeter les bases de cette vision.

Que le Comité présente son rapport final au plus tard le 17 juin 2010.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

LE SECTEUR FORESTIER CANADIEN

Passé, présent, futur

AVANT PROPOS

Le Comité sénatorial permanent de l'Agriculture et des forêts a entrepris au printemps 2009 une étude approfondie du secteur forestier canadien. Ce rapport intérimaire repose sur les audiences publiques tenues par le Comité dans les mois d'avril, mai et juin 2009. Le Comité a entendu le témoignage des représentants des gouvernements, de l'industrie de première et seconde transformation, des propriétaires de boisés privés, du milieu académique et des associations du monde rural. Le rapport provisoire a deux objectifs : tout d'abord, présenter au gouvernement fédéral des recommandations visant la prise de mesures immédiates sur des problématiques spécifiques, et ensuite, définir les thèmes sur lesquelles le Comité se penchera lorsqu'il poursuivra son étude à l'automne 2009 et au printemps 2010.

INTRODUCTION

La forêt a un rôle à la fois écologique, social et économique de première importance au Canada. Le rôle écologique des forêts fait référence, notamment, à sa capacité de filtrer et purifier l'eau, de filtrer l'air en emmagasinant le carbone et de constituer un habitat pour la faune. Son rôle social découle autant de la dimension récréative (par ex. activités de plein air, chasse) que des dimensions spirituelles et de subsistance pour les peuples amérindiens, de même que de son rôle dans l'occupation du territoire et la vitalité des régions rurales. Le rôle économique de la forêt se résume généralement à l'exploitation de la ressource en vue d'en tirer un profit économique. Les crises forestières qui sévissent au Canada depuis maintenant plusieurs années résultent de multiples causes. Celles-ci ont toutefois des symptômes similaires : fermeture d'usines, perte d'emploi et fragilisation des communautés rurales. La crise actuelle est donc avant tout liée au rôle économique des forêts et c'est cet aspect qui a fait l'objet en premier lieu d'une importante couverture médiatique. Le rôle économique des forêts ne peut toutefois pas être examiné en vase clos puisque les trois rôles principaux de la forêt sont en constante interaction.

Le rapport provisoire examine les causes et les effets des crises forestières en tenant compte des dimensions économiques, sociales et écologiques des forêts. Les objectifs du présent rapport consistent à présenter au gouvernement fédéral des recommandations visant la prise de mesures immédiates sur des problèmes

spécifiques, et à proposer les thèmes sur lesquels portera le reste de l'étude. À cette fin, le chapitre I offre un aperçu du rôle et de l'importance historique de la forêt canadienne. Le chapitre II examine les grandes causes de la crise du système forestier, tandis que le chapitre III présente les responsabilités historiques du gouvernement fédéral. Enfin, le chapitre IV formule des recommandations et précise les domaines que le Comité sénatorial pourrait approfondir dans la poursuite de son travail.

CHAPITRE I : LA FORÊT CANADIENNE : APERÇU HISTORIQUE ET PERSPECTIVE SYSTÉMIQUE

1. Bref aperçu de l'importance des forêts dans l'histoire canadienne

Les forêts sont indissociables de l'histoire du Canada. Bien avant l'arrivée des colons européens, la forêt jouait un rôle fondamental dans la vie des Premières nations. La forêt était alors source de subsistance par sa capacité à fournir les produits de base et assurer certains besoins essentiels tels se nourrir, se loger et se vêtir. À titre d'exemple, les Amérindiens utilisaient le bouleau à papier pour fabriquer leur fameux canot. L'écorce du bouleau à papier – également appelé bouleau à canot – était installée sur une charpente de thuya occidental qui avait été moulée à la vapeur. L'écorce du bouleau était cousue en utilisant les racines de l'épinette, du pin ou du mélèze, et était imperméabilisé avec de la résine de conifère (épinette, pin). L'écorce du bouleau à papier était aussi utilisée par les Amérindiens pour la construction des cabanes « wigwams » en plus d'être utilisée pour fabriquer des paniers et comme papier d'écriture. Plusieurs arbres étaient utilisés par les Premières nations à des fins médicinales. Par exemple, les feuilles et l'écorce du thuya occidental – communément appelé à tort « cèdre » – étaient utilisées pour faire des infusions ou des onguents afin de soigner la toux, les enflures et les brûlures. Il est d'ailleurs fort probable que l'explorateur Jacques Cartier faisait référence au thuya occidental lorsqu'il parle de l'« annedda » dans ses récits de voyage, l'arbre qui a permis de sauver son équipage du scorbut in extremis ¹:

...et ils nous montrèrent qu'il fallait plier l'écorce et les feuilles dudit bois, et mettre le tout à bouillir dans l'eau; puis boire de cette eau, un jour sur deux, et mettre le marc sur les jambes enflées et malades, et que de toutes maladie ledit arbre guérissait. Ils appellent cet arbre en leur langage annedda.

Peu après, le capitaine fit faire du breuvage pour faire boire aux malades, dont aucun ne voulait essayer celui-ci, sauf un ou deux qui mirent en aventure de l'essayer. Tout aussitôt qu'ils en eurent bu, ils en eurent l'avantage, qui se trouva être un vrai et évident miracle; car, de toutes maladies dont ils étaient entachés, ils recouvrèrent santé et guérison (...). Après avoir vu et connu cela, il y a eu une telle presse qu'on voulait se tuer pour ladite médecine, à qui en aurait le premier, de sorte qu'un arbre aussi gros et aussi grand que je vis jamais arbre, a été employé en moins de huit jours (...).

¹ Jacques Cartier, Voyages au Canada, Édition La Découverte, pp. 230-231.

Non sans coïncidence, le thuya occidental est également nommé *arborvitae*, ou « arbre de vie ». La gomme d'épinette, utilisée pour faire la fameuse bière d'épinette, fut ultimement la source privilégiée par les colons français pour l'apport essentiel en vitamine et minéraux. Le noyer tendre et le bouleau jaune (aussi appelé en langue vernaculaire « merisier ») étaient des bois particulièrement prisés en ébénisterie au temps de la Nouvelle-France. À la même époque on utilisait l'érable pour le chauffage des maisons, et bien sûr, pour la production du sirop d'érable. La pruche était utilisée dans la fabrication des granges, comme traverse de chemin de fer, et a pendant longtemps été la source privilégiée d'acide tannique dans la transformation du cuir. Le grand pin blanc est pour sa part étroitement lié au développement de l'industrie forestière. Au 19^e siècle, le pin blanc constituait en effet l'arbre de choix de la marine britannique pour la construction de bateaux. Dès 1806, la rivière Gatineau vit ses premiers radeaux de bois équarris descendre ses eaux. Le Pin gris est le pin ayant la plus large distribution géographique au Canada; son habitat s'étend de la Nouvelle-Écosse jusqu'aux Territoires du Nord-Ouest. Le pin gris est aujourd'hui une essence recherchée en raison de ses nombreuses applications commerciales (bois de sciage, pâte et papier), toutefois, il a longtemps traîné la réputation peu enviable « d'empoisonner les terres » auprès des colons étant donné qu'il est souvent associé à des sols pauvres. Le pin gris est un proche cousin du pin tordu de l'Ouest canadien dont la population est présentement ravagée par le dendroctone du pin ponderosa. Ces deux espèces produisent souvent des hybrides là où leurs habitats se chevauchent. Le pin gris et le pin tordu étaient autrefois appelés « cyprès » par les explorateurs canadiens-français et les Métis. Cela explique l'origine du nom « Cypress Hills » dans le sud de l'Alberta et de la Saskatchewan.

Le frêne a longtemps été utilisé pour la fabrication de bâtons de hockey; emblème sportif canadien par excellence s'il en est un. L'érable à Giguère servait d'arbre d'ombrage et de brise-vent dans les provinces des prairies et est aujourd'hui utilisé pour la revégétalisation et la stabilisation des bandes riveraines. Les épinettes et le sapin sont associés au développement de l'industrie des pâtes et papier. Le sapin est également l'arbre de Noël par excellence. L'industrie de la construction est pour sa part grande utilisatrice des épinettes, sapin et pin. Longtemps considéré espèce indésirable, le peuplier est devenu au cours des 25 dernières années un arbre aux usages commerciaux multiples, notamment pour la fabrication de contreplaqué et pour la production des pâtes et papiers. Le peuplier faux-tremble, qui est une variété de peuplier, est un arbre qu'affectionne le castor tant comme source de nourriture que comme matériau pour la construction de ses barrages et de ses abris.

Ce bref survol des différentes utilisations historiques des arbres au Canada² démontre les nombreux rôles joués par la forêt canadienne. Les façons d'utiliser les ressources forestières ont évidemment grandement évolué au fil des années mais, ce qui n'a pas changé, c'est que les forêts au Canada sont encore appelées à remplir, des rôles écologique, social et économique de première importance.

2. La forêt canadienne : une perspective systémique

Nous devons envisager les grandes et les petites entreprises comme formant un écosystème économique. Ces entreprises sont interdépendantes. Nous avons besoin des propriétaires de lots boisés, et eux ont besoin des grandes entreprises. (...) nous avons besoin de nombreuses autres petites entreprises à valeur ajoutée; des entreprises fortes dans certains créneaux, des acteurs agiles et des poids lourds de calibre mondial. Si tout le monde fait son travail correctement, tout le monde prospérera. Si une seule pièce de l'écosystème économique est retiré, l'écosystème tout entier en est affaibli.

Avrim Lazar, président et chef de la direction, Association des produits forestiers du Canada

Nous croyons que le secteur forestier du Nord de l'Ontario pourra s'en tirer à plutôt bon compte, à condition que l'on mette l'accent sur la restructuration, que le milieu puisse se doter d'une vision locale pour ses forêts et qu'il prenne conscience des retombées sociales, économiques et écologiques que lui offrent les terres sur lesquelles il vit.

Joseph LeBlanc, étudiant, Réseau de développement économique communautaire du Nord de l'Ontario

Le diagramme présenté à la figure 1 schématise les principales composantes du système forestier canadien. Le rectangle principal représente l'ensemble de l'écosystème forestier. Une relation étroite existe entre les sous-systèmes de l'écosystème forestier. Afin que l'écosystème et ses composantes puissent prospérer, un juste équilibre doit s'établir entre les sous-systèmes. Par exemple, si une trop grande place était prise par la production forestière à des fins économiques sous la forme, par exemple, d'une surexploitation en égard de la capacité régénérative de la forêt, il y aurait des conséquences sur le rôle écologique des forêts. La pénurie de fibre en raison de la surexploitation aurait ultimement un impact certain sur la vitalité des communautés rurales, et donc, le rôle social des forêts. L'équilibre serait

² Certaines des anecdotes historiques sont tirées du *Guide d'identification des arbres du Canada* (auteur Jean Lauriault), Musées nationaux du Canada, Broquet, 1987, 551 p.

donc brisé. De plus les conséquences résultant de la surexploitation forestière pourraient se renforcer mutuellement et aggraver le déséquilibre. Ainsi, la diminution des superficies forestières vierges pourrait réduire le tourisme en milieu rural et donc serait susceptible d'empirer la situation économique. **Un premier élément à retenir : toute politique forestière se doit donc de rechercher un équilibre entre les trois rôles principaux de la forêt; certes, les politiques forestières qui se sont succédées au Canada au fil des années n'ont probablement pas toujours atteint cet objectif, mais on peut estimer que la désirabilité de cet objectif, plus que jamais, fait l'objet d'un très large consensus parmi les intervenants de l'industrie.**

Étant donné les problèmes économiques dans le contexte actuel, un accent particulier a été mis sur les éléments du sous-système économique dans le diagramme présenté à la figure 1. Il est à noter que seul le rôle économique « direct » de la forêt a été illustré. La forêt a également un rôle économique indirect de première importance étant donné que de nombreuses industries dépendent de l'offre de produits forestiers, ou sont encore des fournisseurs à l'industrie forestière. À l'intérieur même de son rôle économique, les sous-secteurs de l'industrie forestière sont en constante interrelation. Cela commence à partir de l'arbre même puisque différentes parties de celui-ci peuvent servir à différentes fins. Il peut donc y avoir compétition entre les utilisateurs de première transformation pour l'accès à la fibre. Ainsi, l'industrie du déroulage peut être en compétition avec l'industrie du sciage pour l'accès au bois franc. De même, les épinettes peuvent être utilisées directement par les producteurs de pâtes ou bien être utilisées par les producteurs de bois d'œuvre pour la construction. **Un deuxième élément à retenir : les utilisations alternatives existent pour la même fibre, cela peut résulter en une certaine concurrence pour l'accès à la ressource.**

Paradoxalement, une grande complémentarité existe entre les divers sous-secteurs de l'industrie forestière. Par exemple, les copeaux, qui sont des produits résultants des opérations de production de bois d'œuvre, peuvent être utilisés par les producteurs de pâte. Les opérations de sciage et de sablage produisent également de grandes quantités de bran de scie qui peuvent être utilisées pour produire des panneaux de particules. L'écorce est un autre sous produit de l'industrie qui peut être réutilisé à des fins énergétiques à l'intérieur même du secteur forestier. **Un troisième élément à retenir : les sous secteurs de l'industrie forestière sont souvent complémentaires.**

Même si une grande complémentarité existe dans l'industrie forestière, un même sous-produit peut avoir plusieurs usages alternatifs. Une compétition peut donc avoir lieu pour l'accès à ces sous-produits. Par exemple, les copeaux issus des opérations de sciage peuvent être à la fois convoités par les producteurs de panneaux de lamelles orientées et par les papetières. De même, le bran de scie peut être utilisé

par certains producteurs de pâte en plus des producteurs de panneaux de particule et d'un certain nombre d'application hors de l'industrie forestière (par exemple litière pour les animaux de ferme). Règle générale, les sous-produits de l'industrie forestière peuvent également servir à la production d'énergie (ex. : granulés de bois comme combustible). **Un quatrième principe : plusieurs utilisations alternatives peuvent exister pour les résidus de première ou deuxième transformation, ce qui peut créer une compétition entre les utilisateurs ou inciter ceux-ci à s'intégrer verticalement pour contrôler l'accès à cette matière première (par ex. une papetière achète un moulin à scie pour mieux contrôler ses approvisionnements en copeaux).**

La compréhension des interrelations présentées ci-dessus et schématisées à la Figure 1 est d'une importance capitale lorsque l'on examine les causes et solutions possibles aux problèmes actuels du système forestier. Ces interrelations font que toute réduction de la demande pour un certain produit du bois est susceptible d'avoir des répercussions sur d'autres sous-secteurs de l'industrie forestière. De même, toute politique publique d'aide à un secteur spécifique est susceptible d'avoir des incidences –négatives ou positives- sur les autres éléments du système.

Sources pour le diagramme de la page suivante :

Schéma du rôle économique : fondé sur le mémoire de la Fédération des propriétaires de boisés privés du Nouveau-Brunswick devant le Comité sénatorial.

Images : Images Nova Scotia (anonyme, *Indian Canoe and Wigwam*, aquarelle, collection du Musée d'histoire culturelle de la Nouvelle-Écosse, <http://museum.gov.ns.ca/imagesns/html/21732.html>).

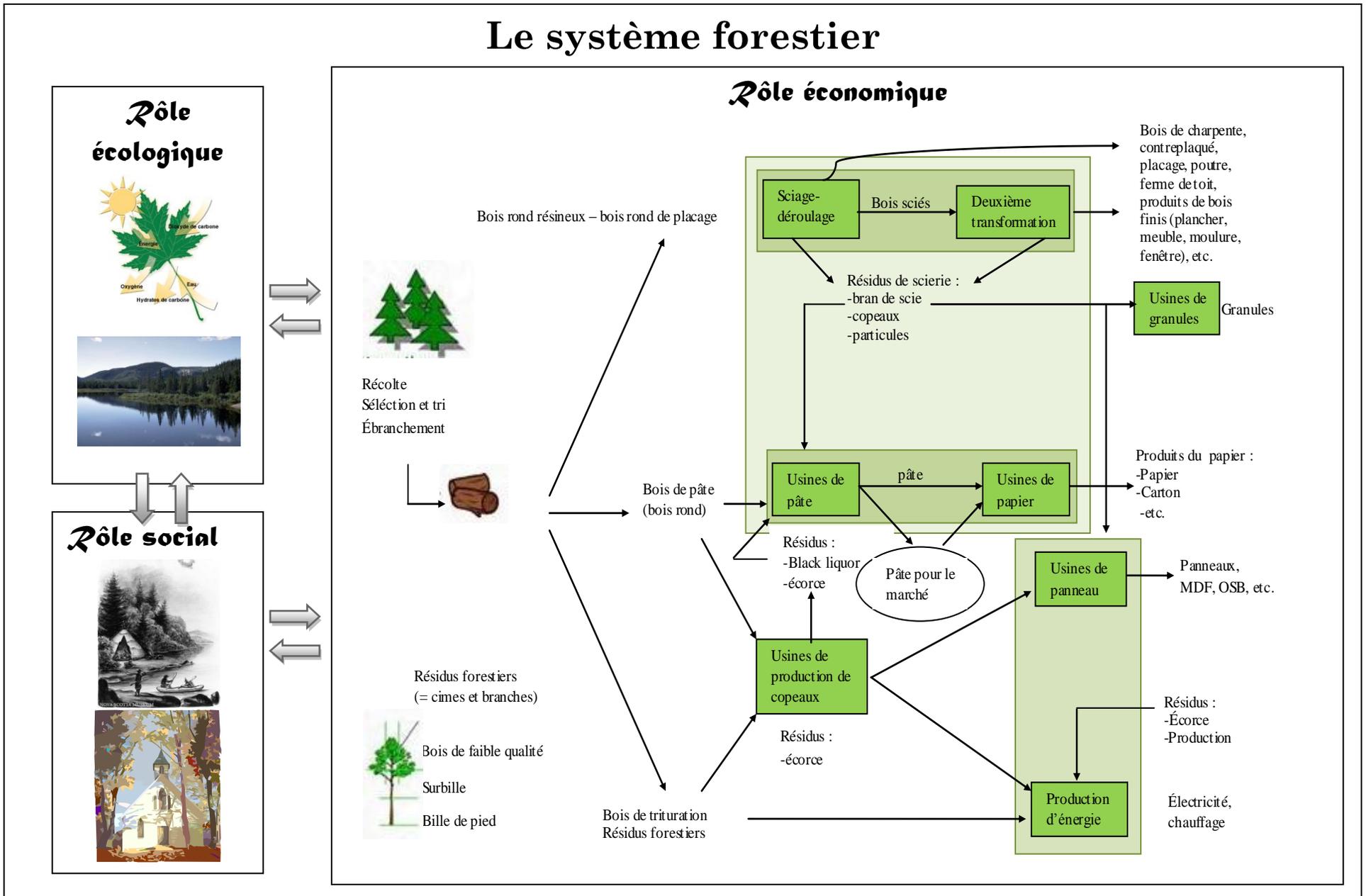
Ressources naturelles Canada (<http://scf.rncan.gc.ca/index/education3/?lang=fr>).

Plan d'action économique du Canada (<http://www.plandaction.gc.ca/fra/media.asp?id=1809>)

Schématique : Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Figure 1 – Le système forestier canadien

Le système forestier



CHAPITRE II : LES CAUSES ET LES EFFETS DES CRISES DU SYSTÈME FORESTIER

Mon premier commentaire : on devrait parler des crises du secteur forestier et non pas de la crise. Les crises sont multiples et les raisons ne sont pas les mêmes partout

Jean-Pierre Dansereau, directeur général de la Fédération des producteurs de bois du Québec

(...) la plupart des difficultés auxquelles sont actuellement confrontés le secteur forestier canadien et les propriétaires de lots boisés au Canada sont largement attribuables à des forces extérieures sur lesquelles nous n'avons presque aucun pouvoir.

Andrew Clark, président, Fédération des propriétaires de lots boisés du Nouveau-Brunswick

En toute franchise, la crise est due au marché. Nous n'arrivons pas à vendre notre bois d'œuvre et M. Cameron n'arrive pas à vendre ses produits de seconde transformation. Il n'y a plus de marché pour les produits des pâtes et papiers.

R.M. (Rick) Jeffery, président-directeur général, Coast Forest Products Association

L'industrie des matières premières au Canada, dans les sous-secteurs des pâtes, du papier et du bois de sciage de l'industrie forestière, est appelée à diminuer par rapport aux autres éléments du secteur forestier. La concurrence parviendra à proposer un meilleur prix que le nôtre pendant longtemps. Je ne suis pas sûr à quel moment il y aura un nivellement des prix, mais nous faisons face à des inconvénients très nets sur les marchés mondiaux quand il s'agit de matières premières.

Harry Bombay, directeur général, Association nationale de la foresterie autochtone

Les problèmes actuels du système forestier s'expliquent en grande partie par la diminution de la demande pour les produits faits à partir du bois canadien. Les causes qui expliquent cette diminution de la demande ne sont pas les mêmes entre les différents produits. D'autres facteurs sont venus aggravés les problèmes créés par la diminution des marchés tels la force de la devise canadienne, les difficultés d'accès au crédit et l'approvisionnement en bois. Un enjeu lié à la réduction des

marchés consiste à comprendre pourquoi la structure même de l'industrie l'a rendue à ce point fragile au déclin de la demande pour les produits de base. Les sections ci-après examinent ces trois aspects en plus de jeter un regard sur les conséquences des crises du système forestier.

1. Les causes des crises du système forestier

a) La réduction structurelle de la demande de papier journal

Prenons le secteur du papier journal, un marché traditionnel. Malgré la grande qualité de nos papiers au Québec qui est liée à la qualité de la fibre de l'épinette noire, ce marché est à la baisse. On parle d'une réduction de 8 p. 100 par année.

Yves Lachapelle, directeur de la foresterie et conseiller spécial, enjeux stratégiques, Conseil de l'industrie forestière du Québec

(...) de plus en plus de gens délaissent à jamais les petites annonces pour le site Web Craigslist.

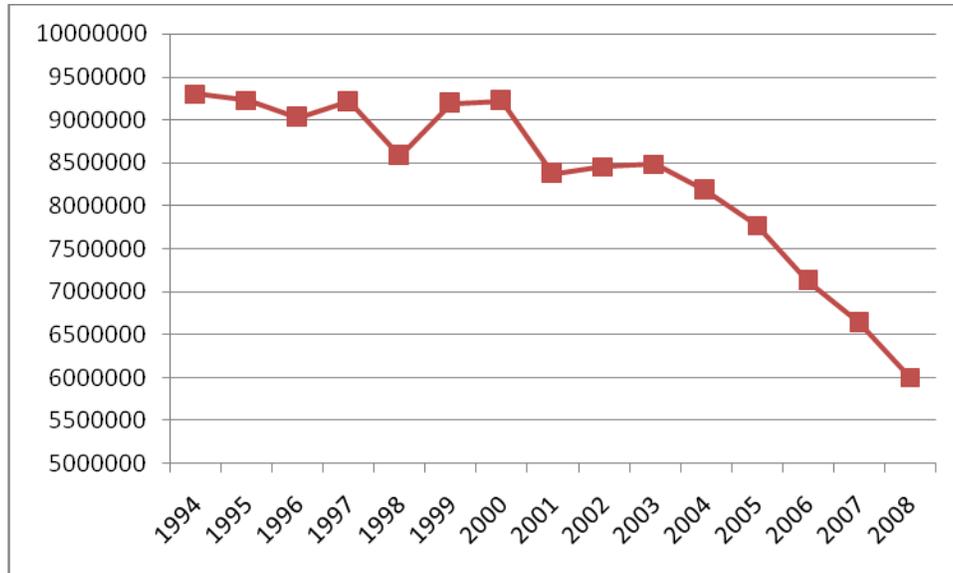
Avrim Lazar, président et chef de la direction, Association des produits forestiers du Canada

La demande pour le papier journal est en importante régression en Amérique du Nord, particulièrement au cours des dernières années. La principale cause de cette diminution est l'émergence d'internet et des publications électroniques. La baisse de tirage des journaux s'est reflétée sur la demande pour le papier journal et a généré d'énormes difficultés pour les compagnies et les travailleurs du secteur des pâtes et papiers au Canada. Le graphique ci-dessous illustre la production de papier journal au Canada entre 1994 et 2008, et montre clairement une production en chute libre. Il est à noter que ce déclin est davantage « structurel » que « conjoncturel » en ce sens que la majeure partie de la baisse s'explique par une tendance lourde et permanente : l'augmentation de la popularité des publications électroniques et d'internet n'est sans doute pas une mode passagère ou un phénomène cyclique. Ce constat ne signifie pas que le déclin se poursuivra au même rythme que par les années récentes; il y a toutefois un large consensus pour dire que le marché du papier



journal ne reviendra jamais aux conditions qui prévalaient au cours des années 1970 et 1980 en Amérique du Nord.

Graphique 1- Production de papier journal au Canada (tonnes)



Source : Les forêts du Canada, Ressources Naturelles Canada,
<http://foretscanada.rncan.gc.ca/profilstats/production>

On parle beaucoup de la concurrence féroce du Brésil dans la production de pâte³. Cette concurrence n'est toutefois pas un facteur du déclin de la production du papier journal. En fait, la production brésilienne de papier journal a chuté de plus de 40% depuis le début de la décennie. La production de papier journal a par contre connu une croissance spectaculaire en Chine depuis dix ans, pour répondre à l'augmentation de la consommation intérieure : plus de 90% de la production chinoise a été consommée à l'intérieur de ses frontières en 2008⁴.

³ La pâte est une matière préparée par séparation chimique ou mécanique des fibres du bois. La pâte de bois s'obtient des résineux comme l'épinette, le pin et le sapin, et de feuillus comme l'eucalyptus, le peuplier et le bouleau. La pâte est le produit brut utilisé pour fabriquer le papier.

⁴ Source : http://0101.netclime.net/1_5/2fb/148/215/China%20Newsprint.pdf

b) Baisse de la demande en raison de la concurrence des économies en développement

Nos principaux concurrents pour les pâtes de feuillus sont l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud. Leurs coûts de production sont tels qu'ils peuvent exporter du papier d'impression au Canada à un prix nettement inférieur à notre coût de production.

Jim Farrell, sous-ministre adjoint, Ressources naturelles Canada

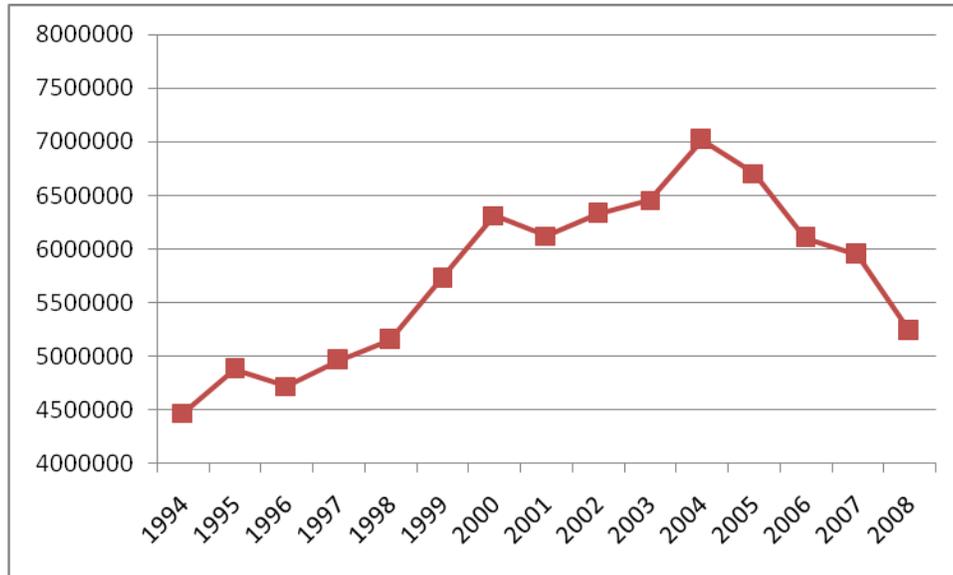
La demande pour la pâte n'a pas subi le même sort que la demande pour le papier journal. Elle est même demeurée passablement robuste en raison de la croissance économique mondiale depuis dix ans. Les problèmes des producteurs canadiens de pâtes s'expliquent surtout par la concurrence accrue des pays en développement. Par exemple, le Brésil a augmenté sa production de pâtes de bois dur de près de 150 % entre 1994 et 2007⁵. La production de pâtes au Brésil, et dans les économies en développement en général, est souvent faite à partir de plantations d'arbres à croissance rapide (ex. eucalyptus) situées à proximité de très larges unités de production. Par exemple, la distance moyenne entre les plantations et l'usine peut-être de seulement 100 km. Aussi, la productivité de l'eucalyptus à l'hectare est phénoménale au Brésil. L'eucalyptus peut atteindre sa pleine maturité en sept ans tandis que les espèces canadiennes telles le sapin douglas et les épinettes de l'est prennent respectivement 45 et 90 ans⁶. Cette croissance rapide permet aux usines brésiliennes d'éviter le phénomène de l'éloignement progressif des sources d'approvisionnement qui afflige les entreprises canadiennes. Ce système de production, de même que les innovations technologiques, ont permis aux pays en développement de rapidement devenir des joueurs très importants dans la production de pâtes et représenter une menace certaine pour les producteurs nord-américains. Le Graphique 2 présente la production de papiers d'impression et d'écriture au Canada. Comme on peut le constater sur ce graphique, depuis son pic de 2004, la production de papier d'impression a connu une chute importante au Canada. Il faut souligner que la popularité grandissante des cyberlivres pourrait représenter un défi important dans l'avenir pour les producteurs canadiens de papier d'impression. Le Graphique 3 compare la production de pâtes au Canada et au Brésil. Malgré la croissance spectaculaire de la production du Brésil, on constate

⁵ Brazilian Pulp and Paper Association (Bracelpa) - <http://www.bracelpa.org.br/eng/estatisticas/index.html>

⁶ The case for Brazil; Perry J. Greenbaum, 1^{er} septembre 2008, Pulp and Paper Canada.

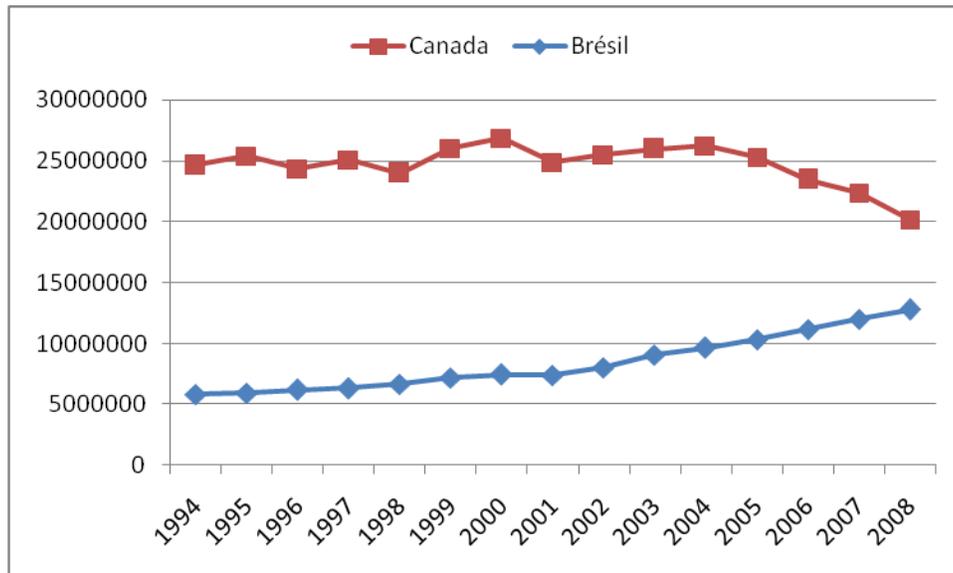
que le Canada est toujours un producteur de pâtes passablement plus important. La question est de savoir : pour combien de temps encore?

Graphique 2- Production de papier d'impression et d'écriture au Canada (tonnes)



Source : Les forêts du Canada, Ressources Naturelles Canada, <http://foretscanada.rncan.gc.ca/profilstats/production>

Graphique 3 - Production de pâtes au Canada et au Brésil (tonnes)



Source : Les forêts du Canada, Ressources Naturelles Canada (<http://foretscanada.rncan.gc.ca/profilstats/production>). Brazilian Pulp and Paper Association – Bracelpa (<http://www.bracelpa.org.br/eng/estatisticas/index.html>). Compilation: Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Les industries de deuxième transformation ont également été prises d'assaut par la compétition asiatique. Dans le cas des meubles, le Canada est maintenant un distant deuxième exportateur en importance aux États-Unis avec 14 p.100 des parts de marché, tandis que la Chine est première avec 50 p.100 des parts de marché. Les meubles fabriqués en Asie ont aussi satisfait plus de 50 p.100 de la demande intérieure au Canada en 2007⁷. La fabrication des armoires de cuisine au Canada était un secteur en croissance avant l'écllosion de la présente récession mondiale, mais la compétition asiatique a tout de même gagné des parts de marché dans le bas de gamme. Les industries de deuxième transformation, comme le meuble et les armoires de cuisine, sont de gros acheteurs de panneaux et de placages; leurs problèmes se répercutent donc rapidement sur les industries de première transformation.

Les problèmes des producteurs de pâtes et de panneaux ont également affecté l'industrie du sciage. Les moulins à scie génèrent en effet des produits secondaires, comme les copeaux et le bran de scie, dont les papetières et les producteurs de panneaux sont de très grands utilisateurs. Ainsi, les opérations de déroulage n'utilisent que 25 p.100 de la fibre de l'arbre dont le reste doit être vendu pour la production de pâtes, de panneaux, de granule de bois, etc. Les difficultés des producteurs de pâtes et de panneaux se sont donc rapidement répercutées sur la situation financière de certaines scieries.

c) Diminution cyclique de la demande de l'industrie de la construction

Nous sommes passés d'un sommet de 2,2 millions de mises en chantiers à 600 000 mises en chantier. Cela représente une baisse de la demande de 75 p. 100. (...)nos prix(...) sont passés de plus de 400 \$ l'unité à 190 \$ l'unité, ce qui représente une baisse de 50 p. 100. De simples calculs permettent de conclure qu'une baisse de 50 p. 100 du volume et une baisse de 50 p. 100 du prix signifient qu'il reste seulement 25 p. 100 des affaires. Il n'y a pas beaucoup d'entreprises qui peuvent survivre dans ces conditions; c'est pourquoi il y a des licenciements d'employés à la fois permanents et temporaires ainsi que des fermetures.

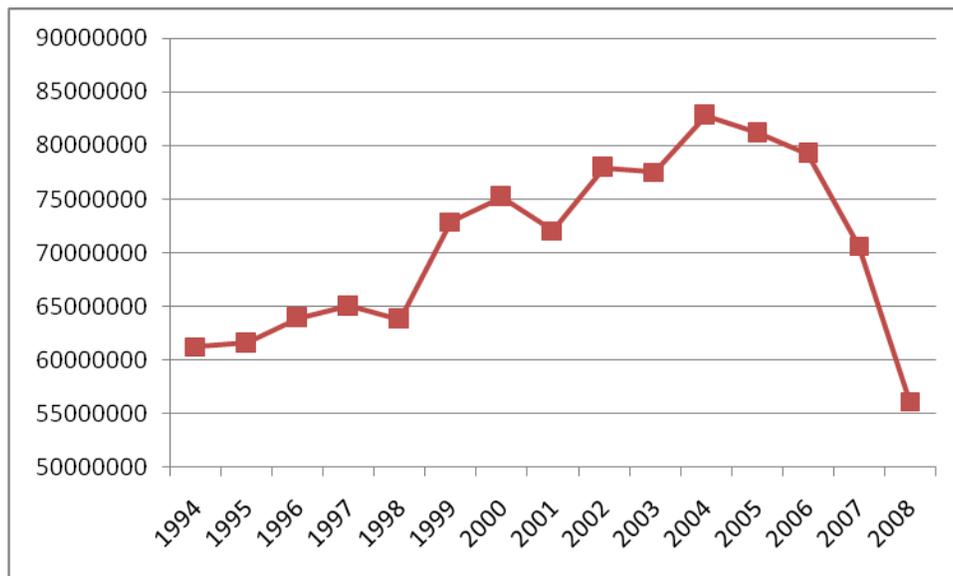
Bill Love, président du conseil d'administration, Conseil canadien du bois

Si la production de pâtes a été en stagnation ou en déclin au Canada depuis le milieu des années 1990, le secteur du bois de construction demeurerait, malgré le conflit du

⁷ Terry Clark, Président, Canadian Council of Furniture Manufacturers, Présentation devant le Comité, 28 mai 2009.

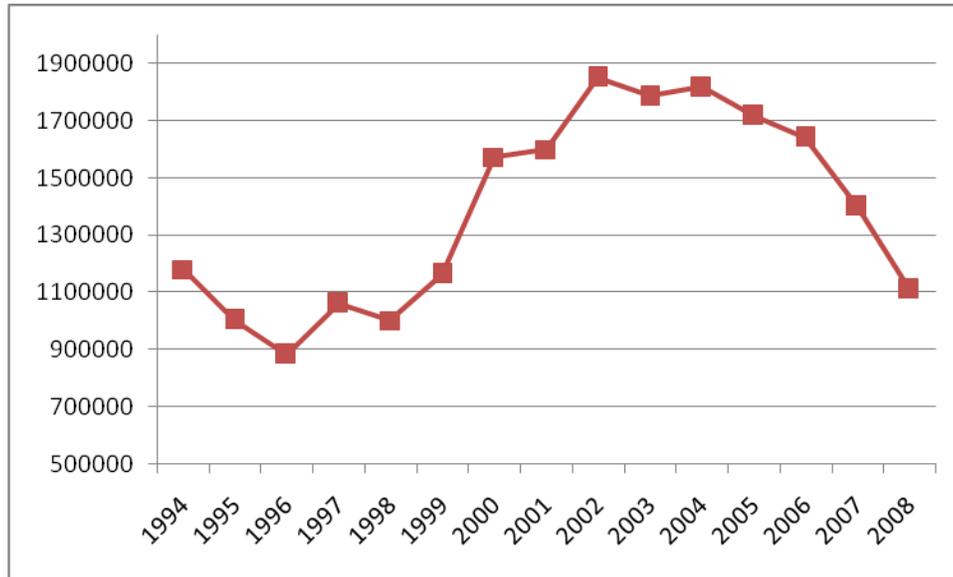
bois d'œuvre avec les États-Unis, un secteur en croissance jusqu'à tout récemment. L'éclatement de la bulle immobilière et l'effondrement de la construction résidentielle aux États-Unis ont toutefois porté un très dur coup aux scieries canadiennes. Ce déclin de la construction a eu un effet immédiat sur la demande pour les produits de première transformation (contreplaqué, bois de charpente, panneaux de lamelles orientées, etc.) et également sur les produits de deuxième transformation (cabinet de cuisine, plancher, fenêtres). L'effondrement de la demande est arrivé à un moment où les scieries faisaient déjà face à une réduction de la demande pour leur sous-produit (copeaux, bran de scie) en raison du déclin du secteur des pâtes. Les graphiques 4 et 5 montrent respectivement la production de bois de sciage résineux et la production de bois de sciage de feuillus au Canada entre 1994 et 2008. Le graphique 6 présente la production de contreplaqués et de panneaux de lamelles orientées (mieux connu sous leur abréviation anglaise « OSB »). Ces trois graphiques illustrent bien la forte baisse qu'ont subie les secteurs liés au marché de la construction. Ce déclin peut être qualifié de « conjoncturel » en ce sens que la réduction de la construction domiciliaire aux États-Unis est considérée comme un phénomène cyclique. Il est à noter toutefois qu'étant donné les excès de la bulle immobilière récente aux États-Unis, le présent creux de cycle pourrait être plus long que les tendances historiques le laissent présager.

Graphique 4- Production de bois de sciage résineux au Canada, mètres cubes, (m3)



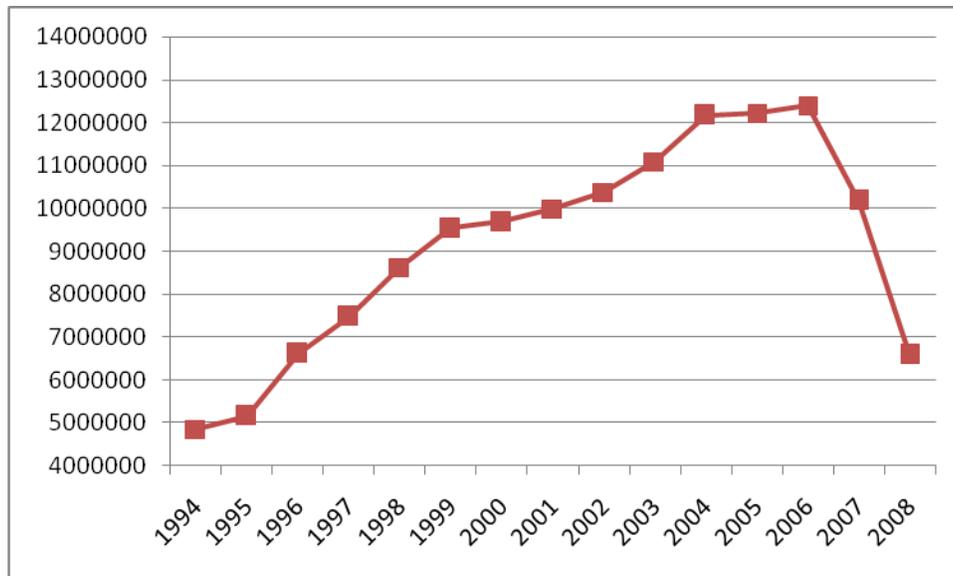
Source : Les forêts du Canada, Ressources Naturelles Canada, <http://foretsCanada.rncan.gc.ca/profilstats/production>

Graphique 5- Production de bois de sciage de feuillus au Canada (m3)



Source : Les forêts du Canada, Ressources Naturelles Canada,
<http://foretscanada.rncan.gc.ca/profilstats/production>

Graphique 6- Production de contreplaqués et de panneaux OSB (m3)



Source : Les forêts du Canada, Ressources Naturelles Canada,
<http://foretscanada.rncan.gc.ca/profilstats/production>

d) Les facteurs aggravants

i) Taux de change et coût de l'énergie

En ce qui concerne le taux de change, plus le dollar canadien monte, plus le taux de change prend de l'importance dans la liste de nos obstacles.

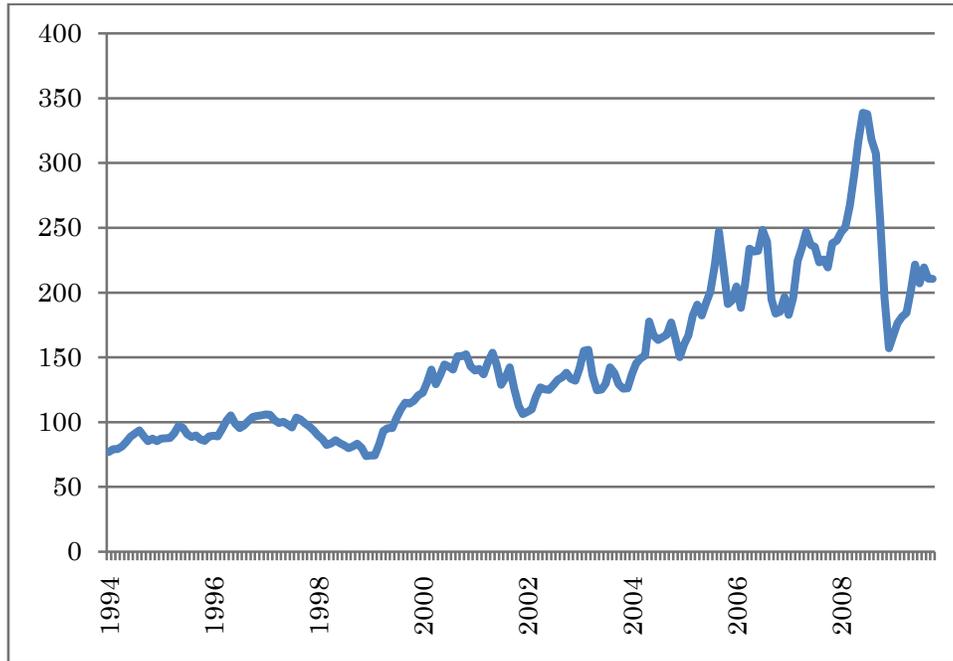
Russ Cameron, président, Independent Lumber Remanufacturers Association

La force de la devise canadienne au cours des dernières années a aggravé les problèmes de l'industrie forestière. Comme les prix des produits de base sont déterminés aux États-Unis en dollar américain, toute augmentation de la valeur de la devise canadienne par rapport à la devise étatsunienne résulte en une diminution de prix *de facto* pour les producteurs canadiens. Or, certains coûts comme les salaires ne sont pas influencés par les fluctuations du taux de change. La marge bénéficiaire des entreprises canadiennes se trouve donc souvent prise en étaux entre l'appréciation de la devise canadienne et les coûts d'opérations courants.

De façon similaire au taux de change, la hausse des coûts de l'énergie au cours des dernières années (voir Graphique 7) a constitué un facteur aggravant de la crise puisque l'industrie forestière est grande utilisatrice d'énergie. La combinaison « dollar canadien fort-prix de l'énergie élevé » a donc grandement affecté la santé financière de certaines entreprises⁸.

⁸ Il est important de noter que la combinaison « dollar canadien fort-prix de l'énergie élevé » n'est pas un événement fortuit. Le dollar canadien et les prix de l'énergie ont en effet historiquement exhibé une certaine corrélation.

Graphique 7- Évolution mensuelle des prix de l'essence et du carburant à base de pétrole depuis 1994 (indice des prix de l'industrie, 1997=100)



Source: CANSIM, v1574558; Essence et carburant à base de pétrole, autre, indice des prix de l'industrie.

ii) Accès au crédit

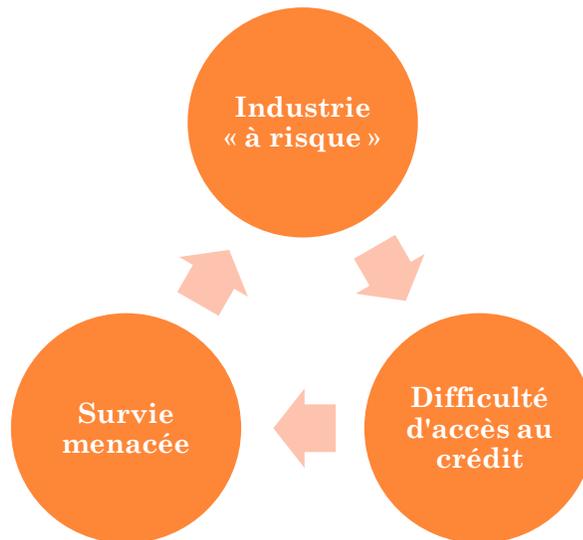
Cela est particulièrement vrai dans le secteur forestier, qui est considéré comme un secteur à haut risque depuis plusieurs années. L'approfondissement de la crise liée au crédit fait des ravages. Alors que les entreprises se débattent pour couvrir leurs dettes durant cette période difficile, les institutions financières ne sont pas disposées à accorder des prêts à des taux représentatifs d'un risque normal et si elles mettent des capitaux à notre disposition — ce qui arrive rarement — nous devons assumer des taux d'intérêt ridiculement élevés, oscillant entre 8 et 15 p. 100. Dans ces conditions, il est très difficile d'envisager des innovations, de nouvelles idées, de nouveaux marchés ou de nouveaux produits.

Mark Arsenault, président-directeur général, Association des produits forestiers du Nouveau-Brunswick

Avant même l'écllosion de la crise financière, l'industrie forestière était considérée comme une industrie à risques et faisait donc face à des conditions de crédit généralement plus difficile que les autres secteurs de l'économie. Avec la crise financière, les banques sont devenues encore plus prudentes dans leur politique de prêt et l'accès au crédit s'est davantage resserré pour les compagnies forestières⁹. De nombreuses compagnies forestières se sont donc retrouvées dans une espèce de cercle vicieux susceptible de menacer leur survie même, tel que dépeint à la figure 2.



Figure 2 – Le cercle vicieux de l'accès au crédit pour les compagnies forestières



Source : Service de recherche et d'information parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

iii) La liqueur noire (« black liquor »)

Le subventionnement de la « black liquor » aux États-Unis a envenimé la situation des producteurs canadiens de pâtes. En effet, la « black liquor », qui est un sous produit du procédé de fabrication « kraft », possède une haute teneur énergétique et est donc réutilisée dans le processus de transformation de la pâte pour générer de la

⁹ Des entités publiques comme Exportation et développement Canada (EDC) et la Banque de développement du Canada (BDC) ont aussi présenté leurs points de vue lors d'audiences du Comité sur les risques liés à l'accès au crédit pour l'industrie forestière. La question est traitée plus en profondeur au chapitre 4.

vapeur. Comme la « black liquor » est considérée comme un biocarburant aux États-Unis, elle y est admissible à une subvention très substantielle. Cette subvention peut couvrir jusqu'à 50 p.100 des coûts de production et constitue donc un avantage déloyal en faveur des producteurs étatsuniens.¹⁰

iv) L'approvisionnement en bois

(...) l'inaccessibilité de nos forêts matures et de résineux [au Québec]; la dispersion des tiges feuillues et des pins de qualités dans nos forêts feuillues (...)

Yves Lachapelle, directeur de la foresterie et conseiller spécial, enjeux stratégiques, Conseil de l'industrie forestière du Québec

(...) nous avons bon espoir que l'industrie se relève, et lorsqu'elle le fera, nous aurons de nouveau un problème d'approvisionnement.

Tom Reid, sous-ministre, ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick

Avec l'effondrement actuel de la demande, il peut sembler surprenant de traiter de l'enjeu de l'approvisionnement en bois. Pourtant, dans l'est du pays, la faible dimension des arbres et leur éloignement représentent un désavantage compétitif important pour les entreprises de transformation. De plus, l'augmentation des coûts de l'énergie accroît le fardeau que représente l'éloignement des sources de matières premières pour les entreprises forestières. Il est à noter que ces arbres ont déjà été plus gros et rapprochés des lieux de transformation. Ce constat questionne donc les approches d'aménagement des forêts du passé.

En Colombie-Britannique, et dans une moindre mesure en Alberta, l'infestation du dendroctone du pin ponderosa a ravagé de vastes étendues de forêt. Cet insecte s'attaque à diverses sortes de pin, notamment le pin tordu qui est l'essence la plus exploitée à des fins commerciales en Colombie-Britannique. Selon Ressources naturelles Canada, au rythme de propagation actuel, 80 p.100 des pins adultes en Colombie-Britannique seront morts d'ici 2013. Les pins de la forêt boréale nordique canadienne, notamment le pin gris, sont également à risque. Paradoxalement, cette

¹⁰ Comme on le verra plus loin dans ce rapport provisoire, le gouvernement fédéral a instauré une subvention « verte » à la production de liqueur noire au Canada afin d'amoindrir les effets de la subvention étatsunienne.

épidémie engendre une augmentation de la quantité de fibre disponible à court terme afin de permettre à l'industrie de tirer avantage du fait que les pins, même une fois attaqués, maintiennent une valeur commerciale pendant quelques années. Notons toutefois que cette recrudescence potentielle de l'approvisionnement en bois survient à un moment où la demande est en chute libre. Nonobstant ce phénomène de court terme, on estime que cette infestation affectera négativement l'approvisionnement en bois sur une très longue période dans l'Ouest canadien.

e) La structure de l'industrie

L'industrie forestière se trouve dans une fâcheuse situation, une situation qu'on aurait probablement pu éviter si les industries et les compagnies elles-mêmes avaient eu une plus grande vision à long terme, au-delà de l'immédiat.

Guy Caron, représentant national responsable des projets spéciaux, Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier

Je pense que la principale cause de la crise actuelle est due au fait que nous ne nous soyons pas adaptés rapidement aux nouvelles réalités économiques de l'économie mondiale. (...) Nous ne nous sommes pas très appliqués à diversifier nos produits essentiellement primaires, de faible valeur. Nous n'avons pas visé très haut.

Tom Beckley, Université du Nouveau-Brunswick, faculté de foresterie et de gestion de l'environnement, à titre personnel

Le peu de diversité du secteur forestier est la principale cause de nos vulnérabilités actuelles. Les politiques et les pratiques de gestion des ressources naturelles, parce qu'elles n'en ont que pour les producteurs de matières premières, ont créé une relation de dépendance entre la population, l'industrie et le gouvernement.

Joseph LeBlanc, étudiant, Réseau de développement économique communautaire du Nord de l'Ontario

Pourquoi le secteur n'a-t-il pas agi avec plus de détermination lorsqu'il disposait de plus d'options? Au cours des années 1970 et même des années 1980, il avait le capital, le leadership et les prouesses technologiques nécessaires pour aller de l'avant et consolider ses assises, mais il n'en a pas profité, (...). Avec le recul, il apparaît que leur évaluation des risques et des avantages de différentes possibilités d'investissement était inadéquate, car ils étaient très dépendants du marché canadien et du marché américain. Ils faisaient également preuve d'un manque de vigilance, car l'industrie avait été dominante pendant des années et tout allait si bien qu'ils n'avaient pas remarqué que la situation avait fondamentalement changé.

Jeremy Williams, consultant en foresterie, forestier agréé de l'Ontario, à titre personnel

Les témoins qui ont comparus devant le Comité sénatorial ont souvent mentionné les facteurs suivants comme ayant grandement fragilisé l'industrie forestière canadienne :

- la trop grande dépendance envers le marché américain;
- une structure industrielle concentrée, intégrée et axée avant tout sur les produits de base;
- le manque de diversité du secteur de la transformation;
- des unités de production vétustes souffrant d'un manque de réinvestissement.

Cette fragilisation de l'industrie a en quelque sorte été masquée pendant de nombreuses années par une devise canadienne faible, de faibles coûts énergétiques et une demande relativement saine pour les produits faits de bois canadien. Lorsque ces facteurs se sont inversés, les faiblesses inhérentes à l'industrie ont été exposées et cela a résulté en une crise systémique. Plusieurs raisons peuvent être à l'origine de la structure qu'avait l'industrie à l'aube de cette crise. Ces raisons viennent sans doute d'une combinaison de facteurs historiques qui peuvent notamment inclure : une confiance exagérée dans l'avenir étant donné le confort relatif dans lequel se trouvait l'industrie pendant des années; des politiques publiques inadaptées à la nouvelle réalité; ou tout simplement de mauvaises décisions d'affaires.

Le débat sur les facteurs qui ont contribué à la structure actuelle de l'industrie pourrait facilement s'éterniser. Ce qui est important ici de noter est que l'industrie exhibait des caractéristiques, notamment un manque de diversité dans ses produits, ses marchés d'exportation et son niveau de concentration, qui la rendaient vulnérable face aux chambardements de la conjoncture économiques. Même si ce constat s'applique avant tout au secteur des pâtes et papiers, l'intégration à l'intérieur d'une même entreprise des activités de sciage et production de pâtes rend dans plusieurs cas ces deux secteurs à toute fin pratique indissociable.

2. Les effets des crises du système forestier

Comme cette section le démontre, les causes des crises du système forestier ont de profondes implications économiques, sociales et écologiques.

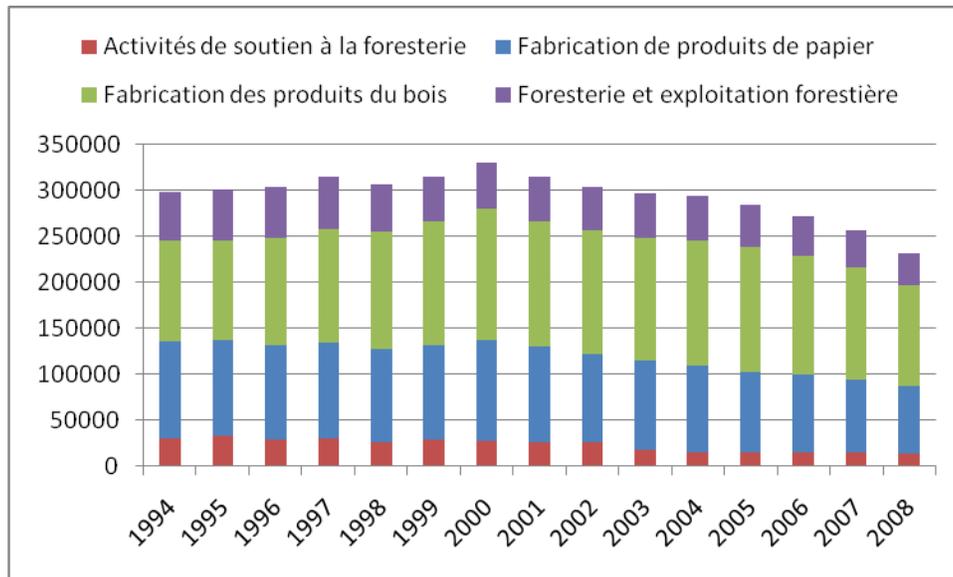
a) Implications économiques

Tembec est presque morte l'an dernier. L'entreprise a pu se reconstituer un capital et éviter le sort d'AbitibiBowater, qui est sous la protection de la loi sur les faillites. Les problèmes continuent; j'ai licencié 10 personnes dans mon groupe. Les effectifs de Tembec sont passés de 10 047 personnes en 2004 à 6 727 personnes en 2008. Et ils baissent encore. Nous avons licencié 1 400 autres personnes cette année. Notre assiette salariale et le budget des avantages sociaux se chiffraient à 771 millions de dollars en 2004, contre 508 millions de dollars en 2008. Cela représente une réduction d'un quart de milliard de dollars en salaires et avantages sociaux.

Bill Love, président du conseil d'administration, Conseil canadien du bois

Les effets les plus immédiats de la chute de la demande pour les produits faits de bois canadien sont les mises à pied importantes qui ont eu lieu dans le secteur forestier. Le graphique ci-dessous montre l'évolution du nombre d'emplois générés par l'industrie forestière depuis 1994. La tendance à la baisse s'est amorcée en l'an 2000 et l'évolution de l'emploi a constamment été en régression depuis. Entre 2000 et 2008, les activités de soutien à la foresterie ont vu leur effectif réduit de plus de 50%; la fabrication de produits de papier de 33%; les activités de fabrication des produits du bois de 22%; et les activités de foresterie et d'exploitation forestière de 33%. Le tableau 1 montre de plus les fermetures d'usines par province entre 2003 et 2008 dans le secteur forestier. Ces fermetures d'usines de même que les pertes d'emplois ont certes diminué l'importance économique de l'industrie forestière dans l'économie canadienne, mais ont surtout multiplié les problèmes économiques des régions canadiennes qui vivent et dépendent de la forêt.

Graphique 8- Nombre d'emplois dans le secteur forestier



Source : Les forêts du Canada, Ressources Naturelles Canada,
<http://foretscanada.rncan.gc.ca/profilstats/economie/>

Tableau 1 - Fermetures d'usines permanentes – et pour une durée indéterminée – par province entre janvier 2003 et juin 2008 dans le secteur forestier

	Fermetures permanentes	Durée indéterminée	Nombre total de fermetures	Nombre total de mises à pied
Alberta	6	4	10	1 366
Colombie-Britannique	20	28	48	10 367
Manitoba	0	0	0	15
Nouveau-Brunswick	10	3	13	3 046
Terre-Neuve-et-Labrador	1	0	1	485
Nouvelle-Écosse	0	2	2	430
Ontario	25	18	43	9 450
Île-du-Prince-Édouard	0	1	1	35
Québec	26	54	80	11 668
Saskatchewan	2	7	9	1 566
Total	90	117	207	38 428

Source : Collectivités tributaires de la forêt au Canada, Ressources,
http://foretscanada.rncan.gc.ca/articletend/top_suj/23b

b) Implications sociales

Et c'est vrai que le taux de suicide et de découragement est plus grand qu'il ne l'était dans le monde rural, autant chez les agriculteurs que chez les propriétaires forestiers, je peux vous le dire. Je travaille maintenant sur des actions à prendre avec ces gens. Ce sont des gens qui ne se confient pas. Les propriétaires et les agriculteurs sont des gens orgueilleux, mais pas dans le mauvais sens. Ces gens ne dévoilent pas leur situation.

Pierre-Maurice Gagnon, président, Fédération des producteurs de bois du Québec

En plus d'affronter le problème de la baisse de revenu, les collectivités se heurtent aux retombées socioéconomiques des pertes d'emploi dans le secteur forestier. Ces pertes d'emploi ont une incidence sur le bien-être émotif des résidants. De plus, l'effet le plus manifeste est la perte de revenu que subissent les particuliers, au moins temporairement. Cela provoque une baisse d'un pouvoir d'achat qui alimente d'autres entreprises et d'autres activités communautaires, y compris les restaurants, les cinémas, les équipes sportives et les écoles. Et tout particulièrement dans le cas de collectivités qui dépendent du secteur de la foresterie, une perte d'emploi peut entraîner la migration de la main-d'oeuvre.

Tom Burton, directeur, district 4, Alberta Association of Municipal Districts and Counties

Derrière les statistiques impersonnelles des pertes d'emplois se cachent évidemment des drames humains difficilement quantifiables. Ces drames sont autant d'ordre personnel que collectif. Lorsqu'on discute du futur de l'industrie forestière, cela revient à soupeser l'avenir de centaines de collectivités canadiennes. Selon Ressources naturelles Canada, environ 300 collectivités canadiennes dépendent de l'industrie forestière dans une proportion d'au moins 50 p.100¹¹. La déroute de l'industrie forestière constitue une menace au tissu social de ces communautés qui va bien au-delà qu'une simple colonne de données économiques. La détresse psychologique, la détérioration des infrastructures, la diminution des services ainsi que la hausse de la criminalité sont souvent des maux qui affligent les communautés rurales dont l'industrie dominante est en déclin.

¹¹ Source: <http://foretscanada.rncan.gc.ca/articlesujet/183>

c) Implications écologiques

L'état de la ressource est extrêmement affaibli aujourd'hui. On nous amène dans un discours où il faut baisser le coût de la fibre. (...) En fait pour s'attaquer au coût de la fibre, il faut reconstituer le capital forestier. C'est un travail à très long terme dans lequel les communautés peuvent être une partie de cet investissement.

Cherkaoui Ferdous, secrétaire général, Solidarité rurale du Québec

Il peut paraître bizarre de parler des implications écologiques alors que le manque de débouchés est l'un des principaux problèmes auquel les producteurs de bois font face. Toutefois, un faible prix pour la fibre constitue un frein majeur aux activités sylvicoles de même qu'à l'aménagement durable des forêts. Si la compétitivité de l'industrie forestière était basée uniquement sur les faibles coûts du bois, cela pourrait mener les producteurs des lots privés à abandonner les travaux d'aménagement de leur forêt et inciter à une surexploitation des forêts naturelles publiques. Une telle situation pourrait avoir de graves conséquences écologiques à long terme.

CHAPITRE III : LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DANS LE SECTEUR FORESTIER

Afin de bien situer le cadre de participation possible du gouvernement fédéral dans le secteur forestier, il est important d'examiner son rôle et ses responsabilités tant d'un point de vue historique que constitutionnel. Les sections qui suivent passent en revue ces aspects et présentent les initiatives fédérales récentes.

1. Rôles et responsabilité du gouvernement fédéral dans le secteur forestier : perspective historique

Les trois tableaux ci-après présentent les grands jalons de la politique forestière canadienne depuis l'arrivée des premiers Européens en Amérique du Nord. Le Tableau 2 présente un aperçu des interventions dans le secteur forestier jusqu'à l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* (AANB) de 1867. Le Tableau 3 fait état du partage des pouvoirs contenu dans l'AANB. Enfin, le Tableau 4 examine l'évolution de la politique fédérale dans le secteur forestier depuis la Confédération.

Tableau 2 – Implication gouvernementale dans le secteur forestier à l'époque coloniale¹²

1672	Sous le Régime français, les chênes sont de fait nationalisés puisqu'ils sont susceptibles à une mise en réserve exclusive pour la construction des navires de la marine royale.
1721	Marquage du pin blanc en Nouvelle-Écosse pour fabriquer des mâts pour la marine britannique.
1775	La volonté des scieries de Nouvelle-Angleterre d'exporter leur bois, y compris le pin blanc, sur divers marchés étrangers, entre en conflit avec la politique de la Couronne britannique de réserver les pins blancs à l'usage exclusif du gouvernement pour la fabrication de mâts de bateaux. La révolution américaine accroît l'importance stratégique du bois canadien car l'Angleterre perd sa garantie d'approvisionnement en pin blanc de la Nouvelle-Angleterre.
1806	Le blocus continental de Napoléon tente d'empêcher la Grande-Bretagne de commercer avec le restant de l'Europe. Ceci accroît considérablement la dépendance de la Couronne anglaise envers le bois canadien. Dès 1811, le commerce de bois vers la Grande-Bretagne est une industrie florissante.

¹² Ce tableau est en grande partie inspiré de l'information contenue dans le Chapitre 2 de L'État des forêts au Canada 1996-1997 intitulé « Historique de la législation canadienne relative aux forêts », pp. 24-45.

1826	Les premiers systèmes de redevances pour le bois coupé sur les terres de la Couronne sont mis en place dans le Bas-Canada, le Haut-Canada, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse.
1838-39	Les tensions entre le Nouveau-Brunswick et le Maine concernant les droits de coupe aux environs de la rivière Aroostook atteignent leur paroxysme lors de la « bataille de Caribou ».
1846	L'industrie du bois est en pleine expansion; elle est rentable et la concurrence y est féroce. Les provinces adoptent progressivement un système de tenure et de permis pour la production de bois provenant des terres de la Couronne.
1853	Le commerce du bois est un élément-clé des discussions de réciprocité entre les États-Unis et les colonies britanniques d'Amérique du Nord. Le traité de réciprocité ratifié en 1854 établira un libre-échange pour le bois entre les États-Unis et les colonies britanniques d'Amérique du Nord.
1866	Le soutien présumé de la Grande-Bretagne aux états confédérés du sud et les pressions des groupes protectionnistes amènent les États-Unis à abroger le traité de réciprocité.

Tableau 3 – La foresterie et l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 ¹³

CADRE CONSTITUTIONNEL DU CANADA EN MATIÈRE DE FORESTERIE

Compétence provinciale

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 accorde aux provinces la propriété et le pouvoir législatif sur la plupart des terres forestières publiques, (71 % de la superficie totale des forêts au Canada—et 88 % des forêts commerciales). Chaque province est donc propriétaire des terres, des mines, des minéraux et des redevances (art. 109), et elle peut légiférer en ce qui a trait aux ressources naturelles et à la gestion de l'environnement. Ce pouvoir englobe le contrôle sur la gestion et la vente de terres publiques... ainsi que du bois qui s'y trouve (art. 92[5]), les ouvrages et les entreprises à l'échelle locale (art. 92[10]), les droits de propriété et droits civils dans la province (art. 92[13]) et les questions de nature locale et privée (art. 92[16]). La compétence provinciale exclusive sur les ressources forestières a été confirmée par la Loi modifiant la Constitution du Canada adoptée en 1982 (art. 92A), qui permet également aux provinces de lever des impôts indirects sur les revenus tirés de ressources naturelles et leur assure une grande partie du contrôle sur l'exportation de ressources et d'énergie entre les provinces.

Compétence fédérale

La compétence du gouvernement fédéral sur les forêts découle du fait qu'il possède 23 % de la superficie totale des terres forestières—la plupart étant situées dans le Territoire du Yukon, mais seulement 2 % des forêts commerciales. Ce pouvoir constitutionnel lui permet également d'exercer une influence indirecte sur l'aménagement forestier. Les pouvoirs qu'il possède touchent les questions liées au commerce (art. 91[12]), aux autochtones et à la mise en réserve de terres pour les autochtones (art. 91[24]), au droit criminel (art. 91[27]), au pouvoir général de faire des lois sur la paix, l'ordre et une saine gestion publique au Canada (art. 91, premier paragraphe) et de conclure et d'appliquer des traités (art. 132).

¹³ Source : L'État des forêts 1996-1997, Historique de la législation canadienne relative aux forêts, Chapitre 2, p. 30.

Tableau 4 – Implication fédérale dans le secteur forestier après la Confédération de 1867¹⁴

1899	Création du poste d'inspecteur en chef du bois et des forêts au ministère de l'Intérieur. Ce poste mènera à l'établissement de la Direction générale des forêts à l'intérieur du même ministère. Dix ans après sa création, la Direction générale des forêts a 40 employés et un budget de 100 000 \$.
1915	Ouverture officielle du premier Laboratoire des produits forestiers du Canada sur le campus de l'Université McGill à Montréal.
1918	Ouverture d'un Laboratoire des produits forestiers du Canada à Vancouver.
1936	La Direction générale des forêts est renommée Service des forêts du Dominion et constitue l'une des quatre unités de la Direction générale des terres, des parcs et des forêts au sein du nouveau ministère des Mines et des Ressources.
1949	La Loi sur les forêts du Canada de 1949 donne le pouvoir au gouvernement fédéral de s'engager dans des ententes fédérale-provinciales de partage des coûts visant l'établissement de programme pour la mise en valeur des ressources forestières.
1950	Le Service des forêts du Dominion devient la Direction Générale des forêts au sein du nouveau ministère du Développement des Ressources.
1953	La Direction générale des forêts passe au ministère des Affaires du nord canadien et des ressources nationales.
1960	Le ministère des Forêts voit le jour.
1966	Le ministère des Forêts est incorporé au ministère des Affaires rurales. L'accent est alors mis sur les politiques de développement régional avec partage de coût avec les provinces (ex. construction de route et modernisation des scieries).
1968	Le nouveau ministère des Pêches et des forêts incorpore la direction des forêts qui s'appellera Le Service canadien des forêts (SCF).

¹⁴ Ce tableau est en partie inspiré de l'information contenue dans le Chapitre 2 de L'État des forêts au Canada 1996-1997 intitulé « Historique de la législation canadienne relative aux forêts », pp. 24-45; et dans la section 2A du rapport du Comité permanent de la Chambre des communes sur les forêts et les pêches de novembre 1990, intitulée « Les leçons du passé », pp. 43-46.

1971	Le SCF ne devient qu'une unité au sein du ministère de l'Environnement. La même année, création du Conseil des ministres des Ressources et de l'environnement; les efforts du gouvernement fédéral commencent alors à s'orienter sur la régénération et l'aménagement des forêts. Les ententes fédérale-provinciales qui suivent reflèteront cet état de fait.
1978	Les laboratoires sur les produits forestiers du SCF, situés à Vancouver et à Ottawa sont privatisés; la Société Forintek deviendra une corporation privée à but non lucratif.
1980	Troisième Congrès national des forêts qui cherche à donner un nouveau souffle au leadership du gouvernement fédéral en matière de foresterie. Ce congrès débouche sur un ensemble d'énoncés de politique qui jettera les bases de la 1^{re} stratégie nationale sur les forêts .
1982	Le gouvernement fédéral confie au SCF la gestion des ententes fédérale-provinciales sur la mise en valeur des ressources forestières. ♦ L'industrie du bois d'œuvre aux États-Unis demande l'imposition de droits compensateurs sur l'importation de bois d'œuvre canadien; le gouvernement américain de donne pas suite à la demande.
1984	Création du poste de ministre d'État aux forêts à l'intérieur d'Agriculture Canada. Transfert du SCF sous Agriculture Canada.
1986	Les gouvernements canadien et étatsunien s'entendent sur l'imposition d'un tarif à l'exportation du bois d'œuvre canadien.
1987	La 2^e Stratégie nationale sur les forêts précise les rôles du gouvernement fédéral en foresterie, notamment le développement du commerce, l'éducation du public, et la recherche et le développement.
1989	Loi sur les forêts du Canada qui crée le ministère des forêts appelé Forêts Canada. Le rôle du nouveau ministère est de promouvoir le développement durable des forêts.
1991	Le gouvernement canadien se retire du protocole d'entente sur le bois d'œuvre résineux signé avec les États-Unis en 1986 et cesse donc de percevoir une surtaxe sur les exportations en direction des États-Unis. En réponse, les États-Unis imposent des droits compensateurs.

1992	La 3^e stratégie nationale sur les forêts constitue un virage puisque la politique forestière se doit maintenant de gérer et promouvoir les écosystèmes forestiers tout entiers, et non seulement la ressource ligneuse. ♦ Lancement du Programme de forêts modèles afin de mettre au point des approches d'aménagement durable des forêts qui intègrent objectifs économiques, environnementaux et sociaux et de communiquer à tout le secteur forestier canadien les connaissances et les expériences qui en découlent.
1993	Forêts Canada est fusionné au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources en vue de créer le nouveau ministère des Ressources naturelles (RNCan). ♦ Le gouvernement fédéral se départit de certaines activités de recherche et développement en foresterie en faveur d'une politique nationale sur les sciences et la technologie.
1996	Les ententes fédérales-provinciales sur le financement des activités d'aménagement forestier prennent fin en 1996 et 1997. ♦ Lancement du Programme forestier des Premières nations pour supporter et financer leur participation dans le secteur forestier. ♦ Les États-Unis et le Canada s'entendent pour limiter les exportations canadiennes aux États-Unis durant une période 5 ans.
1998	4^e stratégie nationale sur les forêts qui reprend les grandes lignes de la 3 ^e stratégie nationale. ♦ Lancement du programme d'une durée de quatre ans « Valeur ajoutée » visant à améliorer la compétitivité de la transformation de bois à valeur ajoutée.
2001	À la fin de l'entente de 1996, les États-Unis imposent à nouveau des droits compensateurs; s'ensuit une longue série de conflits commerciaux devant les instances de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).
2002	Création d'un programme national d'expansion des marchés d'une durée de 5 ans – appelé « Produits de bois canadien » – pour intensifier les exportations de produits de bois canadien vers les marchés internationaux. ♦ Expansion du programme « Valeur ajoutée » qui devient « Initiative de recherche sur les produits du bois à valeur ajoutée » (il sera renommé plus tard programme « Valeur au bois »).
2003	5^e stratégie nationale sur les forêts qui a comme vision « La santé à long terme de la forêt canadienne sera conservée et améliorée, au bénéfice de tous les êtres vivants, tout en assurant un bien-être social, culturel, environnemental et économique à la population canadienne actuelle et future »

2006	Entente sur le bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États-Unis. ♦ Le budget fédéral prévoit 400 millions \$ sur deux ans pour combattre l'infestation du dendroctone du pin ponderosa ; 127,5 millions \$ pour renforcer la compétitivité à long terme du secteur ; et 72,5 millions \$ pour faciliter la transition pour les travailleurs.
2007	Fusion de Forintek, FERIC, Paprican et du Centre canadien sur la fibre du bois qui donnent naissance à FPInnovations. FPInnovations est le plus grand centre de recherche forestière sans but lucratif au monde. ♦ Création du programme « Le bois nord-américain d'abord » et renouvellement du programme « Valeur au bois ».
2008	6^e Stratégie nationale des forêts qui identifient les deux priorités d'importance nationale : transformation du secteur forestier et changements climatiques ♦ Mise en place de la Fiducie nationale pour le développement communautaire dotée d'une enveloppe de 1 milliard \$ (administrée par les provinces et les territoires) dans le but d'aider les collectivités vulnérables. ♦ La London Court of International Arbitration conclut que le Canada a contrevenu à certaines dispositions de l'entente sur le bois d'œuvre de 2006.

2. Rôles et responsabilités du gouvernement fédéral dans le secteur forestier : les initiatives récentes

a) La sixième stratégie nationale sur les forêts

La sixième stratégie nationale sur les forêts intitulée « Une vision pour les forêts du Canada : 2008 et au-delà » fut dévoilée en décembre 2008 par le Conseil canadien des ministres des forêts. Ce groupe est composé des 14 gouvernements, soit le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux. L'énoncé de vision inclus dans ce document est le suivant ¹⁵:

Être le meilleur au monde en matière d'aménagement durable des forêts et un chef de file mondial de l'innovation dans le domaine du secteur forestier.

Contrairement aux stratégies nationales précédentes qui étaient multithématiques, cette vision met l'accent sur deux priorités d'importance nationale : la transformation du secteur forestier et les changements climatiques. La transformation du secteur forestier stipule que les industries traditionnelles (bois de charpente, pâtes) continueront de jouer un rôle primordial dans l'économie; toutefois, la transformation du secteur forestier se fera avant tout par de nouveaux débouchés

¹⁵ Une vision pour les forêts du Canada : 2008 et au-delà, Conseil canadien des ministres des forêts (<http://www.cfm.org/francais/coreproducts-nextnscf.asp>)

grâce à des approches et des produits innovateurs. Deux angles sont abordés sous le thème des changements climatiques : l'atténuation et l'adaptation. L'atténuation fait référence à l'utilisation de la forêt pour accroître le stockage du carbone et ainsi atténuer les effets des émissions de gaz à effet de serre. L'adaptation réfère à l'ajustement des pratiques en foresterie afin de réduire les impacts négatifs des changements climatiques.

b) Les mesures d'aide exceptionnelle en 2009

L'aggravation de la crise forestière au Canada a amené le gouvernement fédéral à instaurer une série de mesures d'aide exceptionnelle à l'industrie en 2009. Ces mesures sont présentées ci-après.¹⁶

- 80 millions de dollars sur deux ans à Ressources naturelles Canada pour le programme sur les technologies transformatrices qui sera géré par FPInnovations;
- 40 millions de dollars à Ressources naturelles Canada en 2010–2011 pour développer des projets-pilotes qui permettront de démontrer l'utilisation commerciale de nouveaux produits;
- 40 millions de dollars sur deux ans à Ressources naturelles Canada pour les programmes "Produits de bois canadien", "Valeur au bois" et « Le bois nord-américain d'abord » pour aider les compagnies à mettre en marché des produits innovateurs sur les marchés internationaux;
- 10 millions de dollars à Ressources naturelles Canada en 2009–2010 pour soutenir les projets de démonstration à grande échelle d'utilisation du bois « à la façon canadienne » dans la construction sur les marchés internationaux, et sur les marchés intérieurs non traditionnels.
- Le Fonds d'adaptation des collectivités (FAC) procurera 1 milliard de dollars aux Agences de développement régional du gouvernement fédéral afin d'aider à la création d'emploi dans les communautés particulièrement touchées par la récession mondiale. Les projets de reforestation et sylviculture, les investissements en machinerie, ainsi



¹⁶ Source de la photo : Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois (Cecobois)

que les initiatives pour améliorer l'accès aux marchés internationaux sont des exemples de projets éligibles dans le cadre du FAC.

- Diverses initiatives pour faciliter l'accès au crédit des entreprises forestières. Par exemple, l'allocation de 13 milliards de dollars en fonds supplémentaires à des sociétés d'État à vocation financière et une augmentation des limites d'emprunt. De même, l'octroi de 100 millions de dollars à la Banque de développement du Canada (BDC) pour créer le programme de garantie sur les marges de crédit d'exploitation.
- Investissement de 1 milliard de dollars pour aider les producteurs canadiens de pâtes et papiers à améliorer l'efficacité énergétique et la performance environnementale de leur opération. Les producteurs de pâtes et papiers auront droit à une subvention de 0,16 dollars par litre de « **black liquor** » produite pour une enveloppe globale de 1 milliard dollars.

3. Rôles et responsabilités du gouvernement fédéral dans le secteur forestier : sommaire et analyse

La compétence exclusive des provinces en matière de ressource forestière a un fondement historique important. En effet, les systèmes de redevance pour le bois coupé sur les terres de la Couronne, introduits dès 1826, deviendront éventuellement une source sûre et lucrative de revenus pour les colonies britanniques d'Amérique du Nord. Par conséquent, les provinces ont exigé, comme condition pour adhérer à la Confédération, que le contrôle des ressources naturelles et des revenus tirés des terres de la Couronne soit accordé aux gouvernements provinciaux. Il est également intéressant de noter que, dès 1866, les pressions des groupes protectionnistes aux États-Unis ont contribué à l'abrogation par le gouvernement américain du traité de réciprocité (terme utilisé à l'époque pour décrire les ententes de libre-échange) avec les colonies britanniques d'Amérique du Nord. Cet événement renforça le besoin de développer le commerce est-ouest au Canada et est vu comme un catalyseur important de la Confédération de 1867.

Même si les ressources forestières sont de compétence provinciale exclusive, on peut toutefois inférer à la lumière de la chronologie historique exposée au Tableau 4 que le gouvernement fédéral a pris un rôle de plus en plus important dans le secteur forestier. Le rôle initial du gouvernement fédéral s'est avant tout articulé autour de la recherche et du développement par l'ouverture des laboratoires forestiers du Canada. L'implication du gouvernement fédéral en foresterie a ensuite pris la forme des ententes de partage de coût grâce à la *Loi sur les forêts* de 1949.

Les politiques de développement régional ont également constitué des façons indirectes d'aider le secteur forestier dans les années 60. Dans les années 70, les

politiques du gouvernement fédéral commencent à s'orienter vers la régénération et l'aménagement des forêts. Les ententes fédérales-provinciales qui suivent refléteront d'ailleurs cette thématique. La première stratégie nationale sur les forêts dans les années 80 constitue un jalon important puisqu'elle confirme le rôle du gouvernement fédéral dans les domaines qui relèvent de ses compétences, notamment le développement du commerce, l'éducation du public et la recherche et le développement en foresterie. Dans les années 90, le rôle du gouvernement canadien s'affirme autour des concepts de développement durable et de gestion écosystémique. Le développement des marchés et le règlement des conflits commerciaux prennent à la même époque une importance de plus en plus grande. Ces responsabilités sont toujours des éléments-clés de la sphère de juridiction fédérale dans le secteur forestier aujourd'hui. Il est également important de noter que les programmes de développement régional et communautaire ont occupé une place prépondérante dans les interventions fédérales au cours des dernières années.

Ce survol historique permet de définir, d'un point de vue historique, les grands thèmes de l'implication fédérale en foresterie :

- recherche et développement;
- développement durable, gestion écosystémique et changement climatique;
- développement régional et communautaire;
- développement des marchés internationaux et règlement des différends commerciaux internationaux.

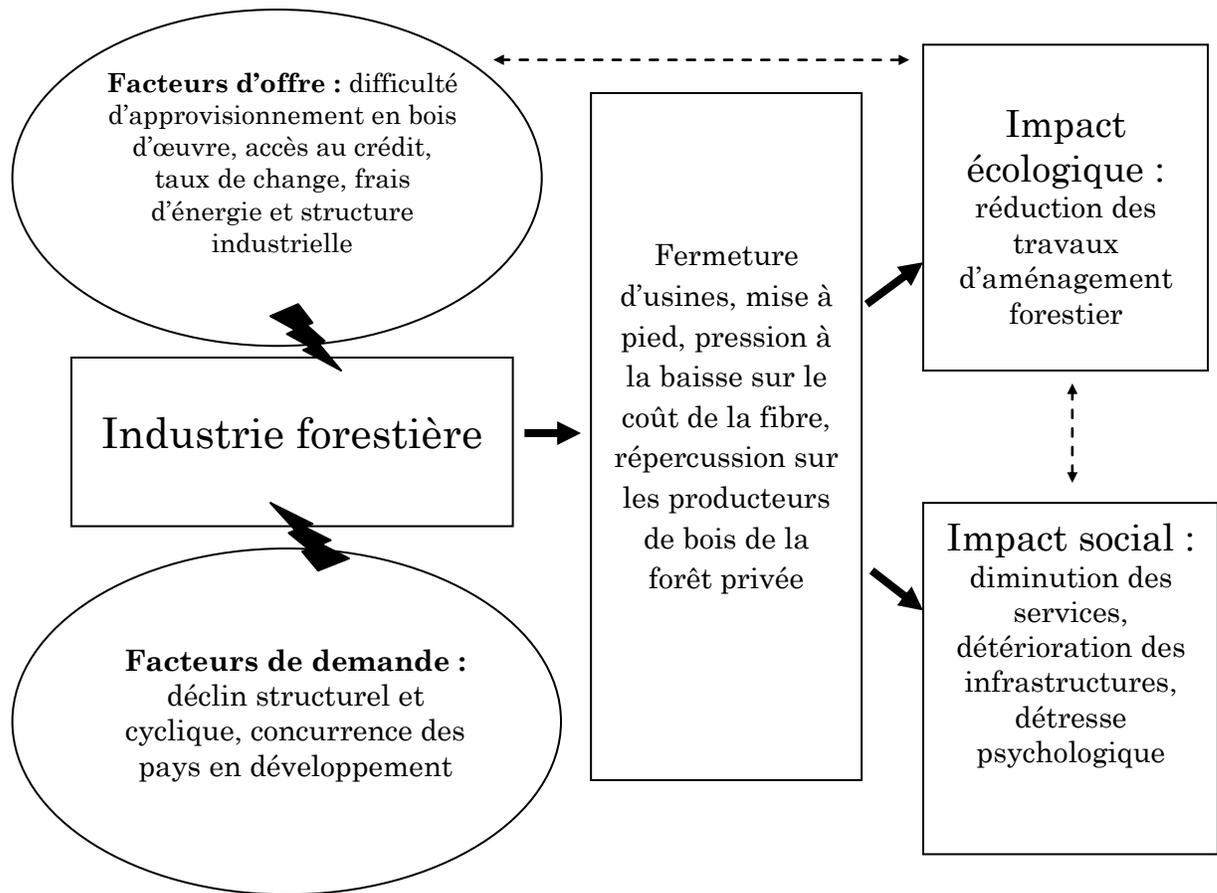
CHAPITRE IV : LA SUITE DE L'ÉTUDE

Les thèmes sur lesquels portera la suite de l'étude du Comité sénatorial sont abordés dans la présente section et des recommandations sur des actions immédiates possibles sont également formulées à l'intention du gouvernement. À la lumière de l'analyse contenue dans les chapitres précédents, il est tout d'abord opportun d'émettre les énoncés qui servent de lignes directrices pour identifier les enjeux sur lesquels portera la suite de l'étude :

- Les causes des problèmes dans les différents sous-secteurs du système forestier sont à ce point différenciées qu'on peut parler des crises du système forestier.
- Toute politique forestière se doit de rechercher un juste équilibre entre les rôles économiques, écologiques et sociaux de la forêt;
- Toute intervention gouvernementale se doit de tenir compte des interactions entre les divers sous-secteurs du système forestier afin d'éviter de créer des distorsions indues envers un utilisateur en particulier.
- La gestion des ressources forestières est de compétence exclusive provinciale, mais le gouvernement fédéral a joué un rôle de plus en plus important dans le secteur forestier au cours des dernières années.
- Le gouvernement canadien de même que les 13 gouvernements des provinces et territoires se sont dotés d'une nouvelle stratégie nationale sur les forêts en 2008. Les deux priorités nationales dans le cadre de cette vision sont les **changements climatiques** et la **transformation de l'industrie**.

Le gouvernement fédéral peut, par ses interventions, soit tenter de s'attaquer directement aux causes des crises forestières, soit tenter d'en amoindrir les effets. Le diagramme à la Figure 3 synthétise de façon schématisée les causes et les effets des crises forestières. Les causes de ces crises y ont été séparées entre les facteurs de demande et les facteurs d'offre et c'est sur cette base que l'action possible du gouvernement canadien est examinée. Il est à noter que l'approvisionnement en bois, même s'il est inclus aux causes du côté de l'offre au diagramme de la Figure 3, peut difficilement être classé dans une seule catégorie. Les crises du système forestier peuvent affecter négativement les investissements en aménagement forestier et ainsi aggraver les problèmes d'approvisionnement en bois à plus long terme. L'approvisionnement en bois peut donc être vu à la fois comme une cause et un effet des crises du système forestier et est l'objet d'une section distincte dans le présent chapitre.

Figure 3 – Les causes et effets de la crise forestière schématisés



Source : Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

1. Actions possibles sur les facteurs de demande

À court terme, il faut développer le marché canadien, utiliser davantage de bois dans les constructions commerciales. Par exemple, le gouvernement fédéral pourrait avoir une politique pour encourager l'utilisation du bois dans ses constructions.

Carl-Éric Guertin, directeur des communications, Bureau de promotion des produits forestiers du Québec

Un des principaux moyens d'y arriver consiste à commencer d'envisager l'utilisation de la biomasse et des produits ligneux comme source d'énergie et de cogénération. Cela entraînera une foule de nouvelles technologies

Mark Arsenault, président-directeur général, Association des produits forestiers du Nouveau-Brunswick

Il est aussi important de développer de nouveaux marchés pour des bois de faible qualité afin d'entretenir toute la chaîne.

Jean-Pierre Dansereau, directeur général, Fédération des producteurs de bois du Québec

(...) les architectes et les ingénieurs, ceux qui rédigent les devis, sont davantage formés à l'emploi du fer et du ciment. Ce sont eux qui choisissent les matériaux de construction et ils n'optent en général pas pour le bois. Une fois tracés les plans de l'immeuble, il est extrêmement difficile de remplacer le fer ou le ciment, initialement prévu, par du bois. Je précise que la construction de bâtiments commerciaux est pour nous — et donc pour l'industrie forestière — l'axe de développement le plus prometteur, mais il nous faudrait pouvoir convaincre ceux qui rédigent les plans d'opter dès le départ pour le bois.

Jerry Cvach, secrétaire exécutif, Association canadienne des fabricants de fermes de bois

Il faut encourager un usage accru du bois dans les produits de construction.(...) Le gouvernement fédéral a un rôle essentiel à jouer pour ce qui est d'aider l'industrie à se diversifier en trouvant de nouveaux usages aux produits ligneux.

Robert Matters, président, Conseil sur le bois des métallos, Syndicat des métallos

L'une des nombreuses raisons pour lesquelles ils [les exportateurs du Sud- Est asiatique] vendent leurs produits si bon marché, c'est que leurs salaires sont peu élevés. Dans certains cas, ils ne paient pas pour le bois. Dans d'autres cas, nous ne savons pas d'où provient le bois; c'est du « bois noir », c'est-à - dire du bois qui provient du marché noir.

Robert Kiefer, vice-président, Relations gouvernementales, Commonwealth Plywood ltée, Association canadienne du contreplaqué et des placages de bois durs

Peu importe leur niveau d'ingéniosité, les mesures gouvernementales ne seront pas en mesure à elles seules de relancer la demande de papier journal ou le marché de la construction. D'autres avenues doivent être explorées. Le Comité sénatorial note que plusieurs témoins ont mis l'accent non pas sur la relance de la demande, mais plutôt sur la **création** de la demande. Ce concept consiste à promouvoir la demande pour les produits en bois à l'aide de nouvelles normes de construction, par une meilleure communication avec les architectes et les ingénieurs du secteur commercial, et par un effort plus poussé de marketing et de publicité. Lors de son témoignage en mai 2009, M. Jerry Cvach, secrétaire exécutif de l'Association canadienne des fabricants de fermes de bois, a insisté sur la nécessité de convaincre les professionnels de l'industrie de la construction non résidentielle de se servir du bois et d'assurer leur formation à cet égard. Il est bon de noter ici, concernant ce dernier élément, que ces mesures ne se font pas dans le seul but « d'aider l'industrie »; le bois est en fait le meilleur choix environnemental. Les analyses du cycle de vie du bois comme matériau de construction ont en effet démontré qu'il est le moins énergivore et qu'il génère la plus faible émission de gaz à effet de serre ainsi que le plus faible niveau de pollution de l'air¹⁷. Le Comité sénatorial note toutefois, à regret, que ces résultats scientifiques ne correspondent pas à la perception publique.

De plus, le public est souvent d'avis que les coupes de bois sont « par définition » néfastes pour l'environnement alors qu'une telle pratique, faite dans les règles de l'aménagement forestier durable, peut accroître la capacité de la forêt à emmagasiner le carbone. Plusieurs initiatives du gouvernement fédéral existent présentement pour promouvoir l'exportation et la mise en marché de bois canadien sur les marchés étrangers, mesures que le Comité sénatorial supporte entièrement. Le Comité sénatorial est toutefois d'avis que davantage pourrait être fait pour promouvoir l'utilisation de bois canadien à l'intérieur même de nos frontières. Il y aurait par exemple lieu d'évaluer la possibilité de mettre de l'avant une stratégie nationale d'utilisation du bois comme matériau de construction de choix au Canada. Par conséquent :

¹⁷ Basé sur les résultats inclus à la présentation de Bill Love, président du conseil d'administration du Conseil canadien du bois, à la séance publique du Comité Sénatorial permanent de l'Agriculture et des forêts du 23 avril.

Proposition 1

Le Comité sénatorial s'engage pour la suite de l'étude à examiner de façon plus approfondie les avantages du bois comme matériau de construction dans le secteur non résidentiel et proposera des façons concrètes de promouvoir son utilisation au Canada.

En ce qui a trait au rôle que jouent les codes du bâtiment dans l'utilisation accrue du bois dans le secteur de la construction non résidentielle, le Comité est conscient de l'influence considérable des provinces à cet égard et souligne l'importance d'employer une approche fédérale-provinciale intégrée. Compte tenu du processus généralement long qu'impliquent la modification et la révision des codes, le Comité est convaincu que cette question devrait figurer à l'ordre du jour des réunions fédérales-provinciales dès que possible.

Recommandation 1

Le Comité recommande que la ministre des Affaires intergouvernementales porte à l'ordre du jour des réunions ministérielles fédérales-provinciales la question de l'harmonisation des codes du bâtiment partout au Canada afin de faciliter l'utilisation du bois dans le secteur non résidentiel.

Que l'on soit pour ou contre l'accord sur le bois d'œuvre conclu en 2006 entre le Canada et les États-Unis, une chose est sûre : l'expansion du marché des produits du bois à l'échelle internationale est avantageuse pour les deux pays. À cet égard, le Comité veut souligner l'importance d'un partenariat avec les États-Unis qui viserait une augmentation de la demande de produits du bois dans les marchés internationaux. Bien que l'expansion du marché des produits novateurs en bois en Amérique du Nord est d'une importance stratégique certaine, des pays d'Asie tels que la Chine et l'Inde offrent également des débouchés extraordinaires pour les produits du Canada et des États-Unis.

Proposition 2

Le Comité sénatorial s'engage pour la suite de l'étude à assurer la liaison avec les représentants américains afin d'avoir une approche coopérative entre les deux pays à l'égard de l'objectif d'augmentation de la demande de produits du bois dans les marchés nord-américains et étrangers.

Toujours en lien aux changements climatiques, plusieurs témoins au Comité ont suggéré que les gouvernements mettent de l'avant des politiques afin d'encourager l'utilisation de la biomasse forestière pour le chauffage des bâtiments. Selon leur dire, de telles mesures permettraient d'accroître la demande pour les sous-produits des scieries et le bois de faible qualité, de lutter contre les changements climatiques ainsi que de créer davantage d'emplois dans l'économie locale comparativement à l'utilisation des énergies fossiles. D'autres témoins ont toutefois émis un bémol en indiquant que si le gouvernement encourageait l'utilisation des copeaux et du bran de scie à des fins de production d'énergie, cela risquerait de se faire au détriment des utilisateurs actuels des sous-produits des scieries, qui sont notamment les usines de pâtes et les producteurs de panneaux.

De plus, certains témoins ont émis des réserves sur le nombre d'emplois créé par les usines de production de granule de bois relativement à d'autres utilisations alternatives des copeaux et du bran scie. Nonobstant ces derniers éléments, le Comité sénatorial croit qu'il est de mise d'évaluer de façon plus approfondie les avantages et inconvénients possibles de l'utilisation de la biomasse forestière (par ex. : sous-produits des scieries, bois de faible qualité) pour le chauffage des bâtiments ou la production d'électricité avant de recommander des actions gouvernementales concrètes à cet égard. Le Comité note de plus que l'expérience de certains pays européens, la Suède notamment, dans la promotion et l'encouragement du chauffage aux granules de bois constituerait des études de cas intéressantes. Par conséquent :

Proposition 3

Le Comité sénatorial s'engage pour la suite de l'étude à soupeser les avantages et les inconvénients de promouvoir par des mesures gouvernementales l'utilisation de la biomasse forestière (sous-produits des scieries, bois de faible qualité) pour le chauffage, la production d'électricité ou la production de biocarburants. À la lumière de cette étude, le Comité sénatorial fera des recommandations au gouvernement fédéral.

En ce qui concerne la baisse de la demande de produits forestiers en raison de la concurrence de plus en plus forte des pays en développement, le Comité sénatorial note que certains témoins ont proposé d'imposer des tarifs à l'importation de bois finis tels que les meubles, planchers, contreplaqués de bois franc décoratifs. Le Comité sénatorial est toutefois d'avis que d'imposer de façon unilatérale une hausse de tarif à l'importation peut contrevenir aux obligations internationales du Canada dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce ou bien des traités de libre-échange. Cela pourrait rapidement dégénérer en une guerre commerciale où les produits d'exportation canadiens subiraient des mesures de représailles. Cette situation pourrait ultimement ne créer que des perdants. Le Comité sénatorial ne privilégie donc pas, à ce stade-ci, l'imposition de tarifs à l'importation de produits de bois finis d'origine asiatique. Toutefois, le Comité sénatorial croit qu'il est tout à fait indiqué que le gouvernement canadien impose des conditions environnementales minimales à l'importation produits de bois finis. Une condition minimale serait par exemple d'exiger que les produits ne soient pas issus de bois de contrebande, qui est un véritable fléau dans certains pays en développement. L'importation de produits faits de bois de contrebande a des incidences négatives sur l'industrie forestière canadienne, et plus particulièrement sur l'industrie du meuble. Le fardeau de la preuve pour démontrer que le bois provient de source légitime devrait reposer sur les épaules des exportateurs, et non pas sur le pays importateur. Par conséquent :

Recommandation 2

Le Comité sénatorial recommande au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international d'imposer des conditions environnementales minimales à l'importation de produits en bois, telle que la démonstration que le bois n'est pas issu d'activités de contrebande.

2. Actions possibles sur les facteurs d'offre

J'ai beaucoup réfléchi à l'exemple de Financement agricole Canada, qui a été créé justement pour fournir du crédit lorsque les banques ne le pouvaient pas, probablement parce que le secteur agricole ne leur inspirait pas beaucoup confiance. Financement agricole Canada a été très utile pour les agriculteurs, qui ont ainsi pu bâtir leur entreprise ou continuer à la faire fonctionner. Peut-être avons-nous besoin d'une espèce de « Financement forestier Canada » pour nous aider à remettre l'industrie forestière sur pied.

Andrew Clark, président, Fédération des propriétaires de lots boisés du Nouveau-Brunswick

Le Comité sénatorial est bien au fait des effets néfastes du taux de change et des prix de l'énergie sur l'industrie forestière, cependant, les gouvernements ont un pouvoir d'influence direct très limité sur ces paramètres. Malgré ce constat, il est clair que le gouvernement a un rôle à jouer pour aider l'industrie à s'ajuster à ces nouvelles conditions économiques. Le Comité applaudit donc l'initiative annoncée récemment par le gouvernement fédéral consistant à accorder des subventions « vertes » aux producteurs de pâte canadienne. Ces subventions vertes ont un caractère « éco-conditionnel » puisqu'elles seront versées conditionnellement à l'amélioration de l'efficacité énergétique ou de la performance environnementale des opérations de production de pâte.

Même si le Comité reconnaît également les efforts effectués par le gouvernement canadien pour faciliter l'accès au crédit, force est de constater que cet accès demeure extrêmement difficile pour les entreprises forestières. Cette question est très délicate pour les pouvoirs publics d'un point de vue économique. Les gouvernements se doivent de pallier aux échecs du marché lorsque des entreprises se sont font refuser l'accès au crédit ou se font imposer des taux d'intérêt très élevés pour des raisons qu'on peut considérer non légitimes d'un point de vue commercial. Ces raisons seraient par exemple des banques qui désirent accumuler du capital plutôt

que de le prêter ou bien qui ne veulent pas prêter à une entreprise simplement parce qu'elle œuvre à l'intérieur d'une industrie « à risque ». Il faut toutefois aussi noter que ce serait une erreur aussi pour les gouvernements de « forcer l'accès au crédit » à des entreprises commercialement non viables. Rappelons ici que c'est la propagation des prêts à très haut risque aux États-Unis qui a été l'une des principales causes de la crise financière et de la récession mondiale qui s'en est suivi. Les gouvernements doivent donc se garder de forcer l'accès au crédit à des entités commerciales qui ne sauraient être profitables peu importe les conditions de prêt. Le but de l'intervention gouvernementale doit être d'assurer un accès au crédit juste et équitable aux entreprises forestières basé sur des critères d'affaires. Le vice-président d'Exportation et Développement Canada (EDC), qui est une société d'État, a par exemple illustré de la façon suivante la politique de prêt d'EDC devant le Comité Sénatorial :

Il est important de noter qu'EDC évolue dans la sphère commerciale, comme toute autre banque et que, comme une banque, elle exige que ses clients soient solvables; elle doit avoir confiance dans leur plan d'affaires et comprendre comment ils rembourseront les prêts dans les délais¹⁸.

EDC a comme politique d'éviter de faire compétition dans les mêmes segments de marché que les banques à charte privée. Or, si les banques à charte deviennent excessivement prudentes dans leurs segments de marché traditionnel en exigeant un taux d'intérêt très élevé ou en refusant l'accès au crédit ou pour des raisons qui ne peuvent se justifier d'un point de vue commercial, la question est alors : quelle institution financière pourra prendre la relève? Certains commentaires du vice-président d'EDC laissent effectivement présager un faible niveau de compétition entre les banques à charte dans le secteur forestier :

Je pense que la plupart de nos entreprises clientes, surtout les PME, sont maintenant considérées comme présentant beaucoup plus de risques. De nombreuses personnes suggéreraient de hausser les taux à ce niveau-là. La concurrence est actuellement quasi nulle chez les bailleurs de fonds pour les entreprises du secteur forestier. Par conséquent, celles-ci paient probablement en moyenne des taux plus élevés que celles de nombreux autres secteurs. Ce n'est toutefois pas démesuré par rapport au type de risques auxquels les prêteurs sont exposés. Les marchés sont tellement faibles que pratiquement personne ne peut prévoir quand il y aura reprise pour certains secteurs de l'industrie. Par conséquent, les risques ne sont pratiquement pas chiffrables pour certains bailleurs de fonds. Ils examinent la situation et estiment que, puisqu'ils ne peuvent avoir aucune certitude, ils doivent refuser le prêt ou

¹⁸ Carl Marcotte, vice-président, Groupe des ressources, Exportation et développement Canada, Délibérations du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts, Fascicule 6, Témoignage du 9 juin 2009.

exiger un taux de 25 p. 100. Ce ne serait pas du jamais vu, j'en suis sûr. C'est une situation très difficile pour les petites entreprises¹⁹.

Il est à noter que cette question fut résolue dans le secteur agricole par le fait que Financement Agricole Canada (FAC) fait directement concurrence aux banques à charte. FAC est d'ailleurs un succès commercial puisqu'elle est une société d'État fédérale pleinement autofinancée, qui a généré des profits de 212 millions et a été en croissance pour une 16^e année consécutive en 2008-09. Le Comité croit qu'il serait opportun d'évaluer la possibilité de créer un « Financement forestier Canada », qui agirait dans les segments de marché où la concurrence entre les banques à charte est faible. Par conséquent :

Recommandation 3

Le Comité sénatorial recommande que le ministère des Ressources naturelles explore, avec le ministère des Finances, la possibilité de créer un « Financement forestier Canada » viable afin de pallier le manque de concurrence des banques à charte dans certains segments de marché.

Concernant la structure de l'industrie comme cause de la présente crise forestière, le Comité note que des changements importants se produisent présentement à cette structure. Le rôle du gouvernement dans ce cas spécifique est davantage de tenter d'amoinrir les effets de ces bouleversements sur les familles et communautés touchées, plutôt que de tenter de freiner ou d'inverser l'ajustement de la structure industrielle du secteur forestier. Cette structure a en effet été parmi les facteurs les plus souvent mentionnés lors des séances du Comité sénatorial comme cause fondamentale de la crise; il serait par conséquent malvenu pour le gouvernement de tenter par tous les moyens de la garder intacte. Le Comité sénatorial note que la Fiducie nationale pour le développement communautaire et l'initiative pour faciliter le réaménagement des effectifs inclus dans le budget de 2006, de même que le Fonds d'adaptation des collectivités annoncé dans le budget 2009 sont justement des exemples de programmes qui ont pour but d'aider les travailleurs et les communautés à traverser les bouleversements de l'industrie forestière sans toutefois tenter de stopper sa restructuration.

Une mesure qui pourrait toutefois être implantée de façon immédiate par le gouvernement fédéral afin d'améliorer la compétitivité de la structure serait de

¹⁹ *Ibid.*

rendre remboursable en totalité le crédit d'impôt à la recherche scientifique et développement expérimental (RS-DE). Présentement, ce crédit n'est remboursable qu'aux petites sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC), dotées d'un revenu imposable ne dépassant pas 400 000 \$ et un capital imposable ne dépassant pas 10 millions. Les crédits d'impôt à l'investissement d'une entreprise canadienne qui n'est pas une SPCC ne sont pas remboursables, mais peuvent servir à réduire l'impôt à payer (en d'autres mots, une entreprise qui n'est pas rentable ne peut se prévaloir des crédits, et doit les reporter dans l'avenir, lors d'un éventuel retour à la rentabilité). Il y a un certain paradoxe à exiger qu'une entreprise soit rentable avant de pouvoir profiter du programme, puisque qu'elle peut décider d'investir en recherche-développement justement parce qu'elle fait des pertes, et qu'elle veut retrouver la rentabilité. Le Comité sénatorial est d'avis que cette situation doit être corrigée. Par conséquent :

Recommandation 4

Le Comité sénatorial recommande que le ministère des Finances rende le crédit d'impôt à la recherche scientifique et au développement expérimental entièrement remboursable à toutes les classes d'entreprises.

Le Comité sénatorial souhaite également insister sur le fait que l'investissement dans la recherche et le développement aujourd'hui est une condition essentielle au succès de l'industrie dans l'avenir. La commercialisation et la production de masse de nouveaux produits novateurs pourraient notamment être des facteurs structurels importants pour l'industrie à moyen terme.

Proposition 4

Le Comité sénatorial s'engage pour la suite de l'étude à examiner les mesures à prendre pour améliorer les efforts en matière de recherche et de développement dans l'industrie forestière canadienne en accordant une attention particulière à celles qui permettraient d'accélérer la commercialisation des produits résultant d'initiatives de recherche et de développement.

3. Gérer les causes et les effets des crises : l'aménagement forestier, les activités à valeur ajoutée et l'implication des communautés

(...) le gouvernement fédéral devrait reconnaître les principes de la Nouvelle Relation et les efforts d'harmonisation et permettre aux Premières nations de participer pleinement au secteur forestier grâce à une prise de décision et à des compétences communes sur les plans de l'accès, de l'utilisation et de la gestion en matière de ressources forestières, en particulier, et de ressources naturelles, en général.

Keith Atkinson, directeur général, BC First Nations Forestry Council

Le public croit que la préservation des forêts est le moyen de combattre les changements climatiques et qu'il est mauvais de couper des arbres, quels qu'ils soient, alors qu'en fait, on a démontré que les forêts gérées de manière durable séquestrent davantage de carbone et que les produits forestiers sont fabriqués à partir d'une ressource renouvelable, ont des émissions nettes négatives grâce au traitement et captent le carbone tout au long de leur cycle de vie. Les produits du bois constituent des choix écologiques judicieux pour les consommateurs, en particulier lorsqu'on les compare aux autres matériaux de construction tels que l'acier, le béton et les plastiques. (...) Les propriétaires de boisés qui investissent personnellement dans la productivité à long terme de leurs forêts sont pénalisés parce que le régime canadien d'impôt sur le revenu ne reconnaît pas les forêts de petite taille comme des investissements commerciaux comme il le fait pour les exploitations agricoles. Personnellement, je dirais que les forêts méritent tout autant de recevoir un traitement favorable au point de vue fiscal en ce qui a trait aux investissements, en raison de la fonction écologique de ces terres tout au long de leur cycle de vie.

Carla Grant, directrice exécutive, Association forestière de l'Ontario

Il faut apporter un soutien aux activités de certification, afin d'être en mesure de répondre aux demandes du marché. (...)L'établissement de fonds d'investissement énergétique communautaire permettrait aux communautés d'acquérir des équipements et mettre en place des infrastructures pour utiliser le bois à des fins de production d'énergie locale et régionale

Jean-Pierre Dansereau, directeur général, Fédération des producteurs de bois du Québec

Il se pourrait très bien que la valeur de l'eau, de l'énergie neutre en carbone et d'autres bioproduits qu'on peut tirer des forêts canadiennes égale ou excède la valeur de la fibre. Le problème est, bien entendu, lié au fait qu'il n'y a pas de marchés pour tous ces produits. Pensez un instant à ce qu'il faudrait pour remplacer l'eau potable qui vient des forêts canadienne; je crois qu'on pourrait soutenir que la valeur de l'eau est peut-être aussi élevée ou plus élevée que celle de la pâte, du papier et du bois d'œuvre que nous produisons.

Don Floyd, président, Canadian Institute for Forest Policy and Communications, Université du Nouveau Brunswick, faculté de foresterie et de gestion de l'environnement à titre personnel

Bref, nous ne voulons pas continuer de traîner les mêmes vulnérabilités qui ont mené à la crise qui secoue actuellement l'industrie forestière. Nous cherchons à améliorer le bien-être des collectivités et à miser davantage sur la diversité de la forêt, et non à simplement revitaliser l'industrie forestière traditionnelle. Les obstacles à la diversification, à l'adaptation et à la transformation doivent être éliminés, et la gestion prévisionnelle communautaire représente un mode de tenure valable qui nous permettra d'atteindre cet objectif.

Joseph LeBlanc, étudiant, Réseau de développement économique communautaire du Nord de l'Ontario

Il a déjà été mentionné, qu'étant donné l'effondrement de la demande ainsi que le surplus de bois temporaire créé par l'infestation du dendroctone du pin ponderosa dans l'Ouest, que l'approvisionnement en bois n'est pas une inquiétude immédiate. Par contre, le Comité note tout de même que c'est un facteur à tendance lourde, qui a certainement contribué aux crises actuelles et qui pourrait même contribuer à ralentir la reprise des activités. D'une part, le marasme dans lequel se trouve l'industrie peut en effet conduire à un ralentissement considérable des travaux d'aménagement forestier ce qui aurait des conséquences évidentes à long terme sur l'approvisionnement en bois. D'autre part, si on tentait de rétablir la compétitivité de l'industrie en abaissant de façon importante le coût de la fibre, cela aurait probablement des effets bénéfiques sur la taille de l'industrie à très court terme. Par contre, une telle entreprise pourrait empirer encore davantage les problèmes d'approvisionnement en bois à plus long terme, serait grandement néfaste pour les producteurs de la forêt privée et risquerait fort de relancer le conflit du bois d'œuvre avec les États-Unis.

Aux yeux du Comité sénatorial, ces scénarios doivent absolument être évités; le temps d'investir dans les travaux d'aménagement forestier est maintenant, et le gouvernement fédéral a certainement un rôle à jouer dans la promotion et

l'encouragement de pratiques modèles. Beaucoup a déjà été fait; le Canada est, par exemple, le leader mondial incontesté dans la certification forestière. Il serait donc d'autant plus dommageable si les crises forestières présentes mettaient en péril les efforts du passé.

À titre d'exemple, la Grappe agroénergétique des Coteaux compte mettre sur pied une fiducie foncière pour acquérir des terres délaissées afin de prévenir la spéculation, de même qu'à investir dans le démarrage de plantations énergétiques. Une contribution du gouvernement du Canada à une telle fiducie lui procurerait un important levier pour générer des investissements privés très substantiels. Le gouvernement du Canada contribuerait ainsi à propager une nouvelle avenue de développement rural.

Charles Provost, directeur, La Grappe agroénergétique des Coteaux

Il est de prime abord important de bien baliser l'intervention possible du gouvernement fédéral. Comme le mentionnait un témoin au Comité sénatorial, les politiques fédérales et provinciales doivent favoriser le développement de forêts productives, diversifiées et constituées de bois de qualité, capable de soutenir un ensemble d'activités, dont une industrie de transformation diversifiée. Aux yeux du Comité sénatorial, les investissements fédéraux doivent aussi tenir compte des trois rôles principaux de la forêt et donc comporter des objectifs économiques, sociaux et environnementaux. En termes d'objectifs économiques, il est clair que des investissements plus importants en aménagement forestier seraient susceptibles d'améliorer les approvisionnements en bois à long terme et donc de renforcer la compétitivité de l'industrie.

Pour ce qui est du volet écologique, l'augmentation de la vitesse de croissance des arbres contribue à accroître l'absorption de carbone. De plus, une rémunération des biens et services environnementaux procurés par la forêt permettrait enfin une reconnaissance monétaire de son rôle écologique; reconnaissance qui fait grossièrement défaut sous les mécanismes de marché traditionnel. Concernant le rôle social des forêts, une compilation récente de Ressources naturelles Canada²⁰ démontre que les collectivités qui surmontent le mieux les menaces à leur industrie primaire sont notamment celles qui jouissent d'une forte implication locale dans le contrôle, la participation et la planification des activités économiques. L'implication locale revêt de même une importance absolue pour les communautés autochtones. Un témoin au Comité sénatorial a de plus indiqué que les scieries de propriété locale, avec des produits à valeur ajoutée, ont été celles qui ont fait montre de la plus grande ténacité face aux problèmes qu'a connus l'industrie.

²⁰ Les collectivités forestières: survivre aux changements économiques, août 2008, Ressources naturelles Canada (source: <http://canadaforests.nrcan.gc.ca/articlesujet/183>)

Plusieurs témoins ont proposé des mesures à mettre de l'avant par le gouvernement fédéral afin de promouvoir l'implication des communautés en aménagement forestier et d'encourager les investissements dans les produits à valeur ajoutée et. Le Comité sénatorial aimerait approfondir ces diverses options avant de formuler des recommandations concrètes. Le Comité sénatorial note par ailleurs le rôle prépondérant des provinces sur les questions de l'aménagement forestier et donc l'importance d'avoir une approche coordonnée. Par conséquent :

Proposition 5

Le Comité sénatorial s'engage pour la suite de l'étude à identifier les meilleurs outils à la disposition du gouvernement fédéral afin d'encourager les meilleures pratiques d'aménagement forestier, soutenir les activités à valeur ajoutée et favoriser la participation des communautés dans un objectif de renforcement des rôles économiques, écologiques et sociaux des forêts au Canada.

Les éléments qui seront abordés et approfondis seront par exemple :

- **Aide aux meilleures pratiques d'aménagement forestier;**
- **Compte d'épargne sylvicole personnel et un plan d'investissement pour les propriétaires de lots boisés;**
- **Soutien à la certification environnementale et aux initiatives de traçabilité « de l'arbre jusqu'au produit fini »;**
- **Rémunération des biens et services environnementaux que fournissent les propriétaires de boisé;**
- **Fonds d'investissement pour encourager la participation**

CONCLUSION

L'objectif du Comité sénatorial permanent de l'Agriculture et des Forêts était, dans le cadre de ce rapport provisoire, de proposer les enjeux sur lesquels portent les travaux du Comité sénatorial pour la suite de son étude à l'automne 2009 et au printemps 2010, et de formuler à l'intention du gouvernement des recommandations précises sur des mesures à prendre immédiatement. Pour ce faire, un bref aperçu des rôles et de l'importance historique des forêts au Canada ont été présentés au chapitre I. Le chapitre II a passé en revue les principales causes des crises du système forestier. Le rôle et les responsabilités historiques du gouvernement fédéral ont été examinés au chapitre III. Enfin, le chapitre IV a formulé des recommandations en plus de préciser les aspects qui seront couverts pour la suite des travaux du Comité sénatorial.

Quatre recommandations ont été présentées au chapitre IV. Trois de ces recommandations touchent les problèmes immédiats de l'industrie que sont l'accès au crédit, la concurrence déloyale des importations et le crédit d'impôt pour la recherche et le développement. La quatrième recommandation concerne l'harmonisation des codes du bâtiment provinciaux afin de faciliter et d'augmenter l'utilisation du bois dans le secteur non résidentiel, qui est un objectif à plus long terme. Les propositions pour la suite des travaux du Comité, également incluses au chapitre IV, visent quant à elles à évaluer et approfondir certaines orientations possibles à long terme pour l'industrie. Ces orientations comprennent :

- la promotion du bois comme matériau de construction de choix dans le secteur non résidentiel;
- une approche coopérative avec les États-Unis visant l'expansion du marché international des produits de bois;
- l'utilisation des résidus et sous-produits forestiers pour produire de l'énergie;
- l'amélioration des efforts en matière de recherche et de développement;
- et enfin, l'élaboration d'une stratégie nationale en vue d'encourager les travaux d'aménagement forestier, le développement des produits à valeur ajoutée et l'implication des communautés locales dans une perspective de renforcement des rôles économiques, écologiques et sociaux de la forêt au Canada.

Le Comité sénatorial permanent de l'Agriculture et des forêts entend présenter ses conclusions sur ces enjeux dans le cadre d'un rapport final en 2010.

ANNEXE : TÉMOINS

ORGANISATION	NOM, TITRE	DATE DE COMPARUTION
À titre personnel	Tom Beckley, Université du Nouveau-Brunswick, Faculté de foresterie et de la gestion de l'environnement	26 mai 2009
	Don Floyd, président, Canadian Institute for Forest Policy and Communications, Université du Nouveau-Brunswick, Faculté de foresterie et de la gestion de l'environnement	
	Jeremy Williams, consultant en foresterie, forestier professionnel en Ontario	
Alberta Association of Municipal Districts and Counties	Tom Burton, directeur, District 4	12 mai 2009
	Gerald Rhodes, directeur exécutif	
Association canadienne de fabricants d'armoires de cuisine	Caroline Castrucci, présidente	5 mai 2009
	Richard Lipman, membre du Conseil d'administration	
Association atlantique des Corporations au bénéfice du développement communautaire	Basil Ryan, directeur des opérations	12 mai 2009
Association canadienne des fabricants de fermes de bois	Jerry Cvach, secrétaire exécutif	5 mai 2009
Association canadienne du contreplaqué et des placages de bois durs	Steve Umansky, président	7 mai 2009
	Michel Tremblay, vice-président exécutif	
	Robert Kiefer, vice-président, Relations gouvernementales, Commonwealth plywood ltée	
	Christian Noël, directeur général, Columbia Forest Products	

ORGANISATION	NOM, TITRE	DATE DE COMPARUTION
Association des banquiers canadiens	Terry Campbell, vice-président, Politiques	18 juin 2009
	Marion G. Wrobel, directeur, Évolution des marchés et de la réglementation	
Association des produits forestiers du Canada	Avrim Lazar, président et chef de la direction	23 avril 2009
Association des produits forestiers du Nouveau-Brunswick	Mark Arsenault, président directeur général	2 juin 2009
BC First Nations Forestry Council	Keith Atkinson, directeur général	16 juin 2009
Bureau de promotion des produits forestiers du Québec	Carl-Éric Guertin, directeur des communications	4 juin 2009
Canadian Council of Furniture Manufacturers	Terry Clark, président	28 mai 2009
Coast Forest Products Association	R.M. (Rick) Jeffery, président directeur général	16 juin 2009
Conseil canadien du bois	Bill Love, président du conseil d'administration	23 avril 2009
Conseil de l'industrie forestière du Québec	Yves Lachapelle, directeur de la foresterie, conseiller spécial, enjeux stratégiques	4 juin 2009
Exportation et développement Canada	Carl Marcotte, vice-président, Groupe des ressources	9 juin 2009
Fédération canadienne des propriétaires de lots boisés	Peter deMarsh, président	23 avril 2009
	Jean-Pierre Dansereau, directeur général, Fédération des producteurs de bois du Québec	
Fédération des producteurs de bois du Québec	Pierre-Maurice Gagnon, président	4 juin 2009
	Jean-Pierre Dansereau, directeur général	

ORGANISATION	NOM, TITRE	DATE DE COMPARUTION
Fédération des propriétaires de lots boisés du Nouveau-Brunswick	Andrew Clark, président	2 juin 2009
Independent Lumber Remanufacturers Association	Russ Cameron, président	16 juin 2009
Institut forestier du Canada	John Pineau, directeur exécutif	28 avril 2009
Justice Canada	Éric P. LeBlanc, conseiller juridique, Services juridiques	11 juin 2009
La Grappe agroénergétique des Coteaux	Charles Provost, directeur	14 mai 2009
Ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick	Tom Reid, sous-ministre	2 juin 2009
National Aboriginal Forestry Association	Harry Bombay, directeur exécutif	28 avril 2009
Northern Ontario Community Economic Development Network	Joseph LeBlanc, étudiant	14 mai 2009
Ontario Forestry Association	Rob Keen, président	28 mai 2009
	Carla Grant, directrice exécutive	
Ressources naturelles Canada	Jim Farrell, sous-ministre adjoint	21 avril 2009
Rural Ontario Municipal Association	Eric Rutherford, membre, président de la Ontario Good Roads Association	14 mai 2009
Solidarité rurale du Québec	Claire Bolduc, présidente	14 mai 2009
	Cherkaoui Ferdous, secrétaire général	
Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier	Guy Caron, représentant national responsable des projets spéciaux	7 mai 2009
Syndicat des métallos	Robert Matters, président, Conseil sur le bois des métallos	7 mai 2009